



Bulletin Officiel

N°6956 Lundi 02 Octobre 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DEMARCHE RSE DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON – SOTIPAPIER -

4

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON – SOTIPAPIER -

5

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AMEN BANK

6

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TAYSIR MICROFINANCE SANS APE 2023-1

7

AMEN BANK SUBORDONNE 2023-2

11

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

19

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (15/09/2023))

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- AL BARAKA BANK TUNISIA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2023

- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB –
- SOCIETE UNIMED

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- FCPR MAX ESPOIR
- FCPR MAXULA JASMIN PMN

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés faisant appel public à l'épargne, à suivre les meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance et de démarche RSE conformément aux dispositions de la loi n°2018-35 du 11 juin 2018 relative à la responsabilité sociétale des entreprises.

Il est à rappeler qu'en vertu des dispositions de la loi n°2018-35 susvisée, la responsabilité sociétale vise à concrétiser le principe de la réconciliation entre les entreprises et leur milieu environnemental et social à travers leur contribution au processus de développement durable et la bonne gouvernance, conformément à la législation en vigueur, et ce dans les domaines suivants :

- L'environnement et le développement durable,
- La rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles et leur valorisation,
- Le développement des compétences et de l'emploi,
- La bonne gouvernance.

Aussi et face aux défis environnementaux (les grandes sécheresses, le stress hydrique...) et à la réglementation internationale de plus en plus contraignante concernant le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, ainsi que les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières de l'Europe, il s'avère indispensable pour les sociétés tunisiennes, afin de garder leurs atouts compétitifs et leur pérennité, de s'intégrer pleinement dans une démarche dynamique et une culture RSE anticipative.

Dans ce cadre, le CMF invite les organes de direction et d'administration des sociétés faisant appel public à l'épargne à adopter une politique RSE consacrant les principes de la responsabilité sociétale et environnementale et de veiller à la concrétisation des actions RSE planifiées.

Les sociétés sont également appelées, à communiquer sur la démarche RSE adoptée ainsi que sur les actions entreprises dans ce cadre, au niveau notamment de leurs rapports d'activité. L'information fournie devrait porter sur la démarche RSE de la société, ainsi que les dotations allouées, le cas échéant, pour le financement des programmes RSE conformément aux dispositions de la loi 2018-35 susvisée.

Les sociétés peuvent également s'inspirer des indicateurs du reporting extra financier, portant sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) prévus par le guide de Reporting ESG de la Bourse de Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)

Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, devant se tenir le 26 octobre 2023, à dix heures (10h) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Report de la date de distribution des dividendes de la Société au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
2. Questions diverses ; et
3. Pouvoirs pour formalités.

2023 – AS – 1159

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)

Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 Octobre 2023.

PREMIERE RESOLUTION

Prenant la parole, le Président rappelle les actionnaires de la Société que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue le 14 juin 2023, statuant notamment sur l'approbation des états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, avait décidé une distribution de dividendes d'un montant global de 13.246.522,770 DT, soit un dividende de 0,470 DT par action (43,12% du nominal) avec une mise en paiement s'effectuant le 13 Septembre 2023.

Dans le cadre de sa stratégie globale, visant à minimiser les risques financiers tout au long du cycle économique, le Conseil d'Administration de SOTIPAPIER s'est réuni le 7 septembre 2023 pour proposer un report de la date de distribution des dividendes de la Société au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 du 13 Septembre 2023 au 02 Janvier 2024 estimant que la préservation et la maximisation de la flexibilité financière sont dans l'intérêt à long terme de la société et de ses actionnaires.

Cette proposition vise à assurer la solidité financière de la société dans un contexte économique difficile et à maintenir sa capacité à investir dans des projets stratégiques pour le bénéfice à long terme de ses actionnaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide donc un report de la date de distribution des dividendes de la Société au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 du 13 Septembre 2023 au 02 Janvier 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

AVIS DES SOCIÉTÉS

Augmentation de capital annoncée

AMEN BANK

Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars
Divisé en 26.481.000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis – Identifiant Unique RNE N° 000221M
Tél. : 71 148 000 - Fax : 71 833 517

Amen Bank porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 27/04/2023, a décidé d'augmenter le capital social de la banque d'un montant de 42 195 000 dinars pour le porter de 132 405 000 dinars à 174 600 000 dinars et ce en deux (2) phases qui se dérouleront respectivement en 2023 et 2024.

Pour la première phase de l'augmentation de capital (de l'année 2023), l'augmentation sera d'un montant de **18 915 000 dinars** pour porter le capital de **132 405 000 dinars** à **151 320 000 dinars** et ce par incorporation des réserves.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **3 783 000 actions nouvelles gratuites** au nominal de **cinq (5) dinars** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 26 481 000 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à concurrence **d'une (1) action nouvelle pour Sept (7) actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **12/10/2023**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 3 783 000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2023** et seront **directement assimilées aux actions anciennes**.

Cotation en bourse

Les actions anciennes AMEN BANK seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés à partir du **12/10/2023**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **12/10/2023** et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Cotation en bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **12/10/2023**.

PRISE EN CHARGE PAR TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **12/10/2023**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

TAYSIR MICROFINANCE



Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions
de nominal 100 dinars entièrement libérées
Siège social : 2, Place Mendès France – Mutuelleville – 1082 Tunis – Tunisie
Identifiant unique : 1292840N
Tel : (+216) 29 500 500
E-mail : contactus@taysirmicrofinance.com

Objet social : La réalisation de toute activité rattachée à la microfinance telle qu'autorisée par le décret-loi numéro 117 en date du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de la microfinance.

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

« Taysir 2023 1 »

De 10 000 000 DINARS susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DINARS

PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le **07/04/2023** a autorisé l'émission par la société Taysir Microfinance d'un ou plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas cent (100) millions de dinars, dans un délai de trois ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration réuni le **07/09/2023** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire privé « Taysir 2023-1 » et a autorisé la Direction Générale à procéder à l'émission du dit emprunt aux conditions suivantes :

Nature de l'emprunt : Ordinaire
Montant : 10 MDT susceptible d'être porté à 20 MDT
Taux variable : TMM + 2,5% brut l'an au minimum et TMM + 3,5% brut l'an au maximum
Taux fixe : Ce taux sera au minimum de 9,5% et au maximum de 12,5% brut l'an
Durée : 5 à 10 ans

Il a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les modalités définitives de l'emprunt, notamment le taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

Usant de ces pouvoirs, la Direction Générale a fixé les conditions de l'emprunt comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	11,10% et/ou TMM +3%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1. Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est de 10 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisé en 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « **Taysir 2023 1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

2.2. Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **22/09/2023** aux guichets de Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **22/11/2023**. Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de 20 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/11/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/12/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.3. But de l'émission :

En tant qu'institution de microfinance sous forme de Société Anonyme, Taysir Microfinance consolide en permanence son assise financière en mobilisant des ressources financières sous forme de fonds propres, de dettes bancaires ainsi que d'emprunts obligataires, lui permettant ainsi de financer son activité.

Par conséquent, cette émission obligataire permettra à l'institution de consolider ses ressources à moyen et long terme, ayant pour finalité de financer son activité de microfinance.

3. Caractéristiques des titres émis :

3.1. Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « **Taysir 2023-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par Taysir Microfinance.

Forme des obligations : nominative

Catégorie des titres : ordinaire

3.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.3. Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/11/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **22/11/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

3.4. Date de règlement :

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

3.5. Taux d'intérêt :

Les obligations « **Taysir 2023-1** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- **Taux variable sur 5 ans** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +**3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

- **Taux fixe sur 5 ans** : Taux annuel brut de **11,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3.6. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/11/2028**.

3.7. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

3.8. Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22/11/2024**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22/11/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Taysir Microfinance.

3.9. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **11,10%** l'an.

3.10. Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

Cette marge est de **3%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.11. Durée totale :

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

3.12. Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligataire est de **3 ans**.

3.13. Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de **2,629 années**.

3.14. Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

3.15. Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

3.16. Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.17. Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « **Taysir 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Taysir Microfinance.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

3.18. Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.19. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

3.20. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où les emplois seraient octroyés à taux fixe.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 pour tout placement sollicité après le 31/08/2023 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2023. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire Subordonné
« Amen Bank Subordonné 2023-2 »**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque réunie le **27/04/2023** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank réuni en date du **23/08/2023**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 100 millions de dinars par Appel Public à l'Épargne selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,05% et/ou TMM + 2,15%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	10,15% et/ou TMM + 2,25%	In fine
C	7 ans dont 2 années de grâce	10,20% et/ou TMM + 2,30%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
D	7 ans	10,30% et/ou TMM + 2,40%	In fine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2023-2 » est d'un montant de 100 000 000 dinars divisé en 1 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Amen Bank Subordonné 2023-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **15/09/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **31/10/2023**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (100 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 100 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/10/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/11/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **15/09/2023** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- ♣ Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- ♣ Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « AMEN BANK Subordonné 2023-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Nominative
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/10/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **31/10/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,05%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,15%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 215 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,20%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **31/10/2028** pour les catégories A et B et le **31/10/2030** pour les catégories C et D.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31/10** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/10/2024** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/10/2024** pour la catégorie A, le **31/10/2028** pour la catégorie B, le **31/10/2026** pour la catégorie C, et le **31/10/2030** pour la catégorie D.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de :

- 10,05% l'an pour la catégorie A ;
- 10,15% l'an pour la catégorie B ;
- 10,20% l'an pour la catégorie C ;
- 10,30% l'an pour la catégorie D.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de juillet 2023 (à titre indicatif), qui est égale à 7,655% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de :

- 9,805% pour la catégorie A ;
- 9,905% pour la catégorie B ;
- 9,955% pour la catégorie C ;
- 10,055% pour la catégorie D.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de :

- 2,15% pour la catégorie A ;
- 2,25% pour la catégorie B ;
- 2,30% pour la catégorie C ;
- 2,40% l'an pour la catégorie D,

et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Amen Bank Subordonné 2023-2» seront émises selon quatre catégories :

- ✓ Catégorie A : sur une durée de 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : sur une durée de 5 ans ;
- ✓ Catégorie C : sur une durée de 7 ans dont deux années de grâce ;
- ✓ Catégorie D : sur une durée de 7 ans.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B ;
- 5 ans pour la catégorie C ;
- 7 ans pour la catégorie D.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de :

- 2,6588 années pour la catégorie A ;
- 4,1596 années pour la catégorie B ;
- 4,0933 années pour la catégorie C ;
- 5,3172 années pour la catégorie D.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

- **Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après

désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du **30/08/2023** sous le n° **23/005**. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2023 – 2 » est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2023-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN BANK.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

A fin juillet 2023, il existe treize (13) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'AMEN BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse **MAC SA** de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2023-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

AMEN BANK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « Amen Bank Subordonné 2023-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance»**).

• **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Amen Bank Subordonné 2023-2 » visée par le CMF en date du 30/08/2023 sous le N° 23-1107, du document de référence « AMEN BANK 2023 » enregistré par le CMF en date du 30/08/2023 sous le N° 23-005. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023, pour tout placement sollicité après le 31/08/2023 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2023.

La note d'opération et le document de référence « AMEN BANK 2023 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'AMEN BANK, à Avenue Mohamed V – 1002 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 et les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2023 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 31/08/2023 et le 20/10/2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	114,734	114,789
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	159,191	159,271
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	131,853	131,919
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	143,200	143,266
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	137,344	137,401
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	139,763	139,843
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	131,865	131,924
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	53,031	53,051
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	38,689	38,711
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	131,688	131,758
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	115,653	115,707
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	115,385	115,447
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
13 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,426	20,437
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	140,301	140,390
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	BH INVEST ****	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	137,019	137,081
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	13,181	13,186
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	196,070	196,175
19 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	13,056	13,061
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	111,081	111,134
21 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	114,758	114,827
22 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	16,000	16,009
23 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	-	100,381	100,444
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
24 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,153	2,156
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
25 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	70,644	70,668
26 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	147,416	147,662
27 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	108,706	108,722
28 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	122,593	122,640
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
29 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	153,652	153,879
30 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	582,635	583,226
31 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	150,532	150,888
32 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	194,245	194,218
33 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	104,600	104,807
34 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	143,921	143,972
35 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	172,435	172,384
36 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	157,805	157,736
37 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,547	24,585
38 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	101,159	101,223
39 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,069	1,069
40 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,064	1,063
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
41 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 493,467	2 480,223
42 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	246,736	245,627
43 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,202	3,158
44 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,851	2,819
45 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	-	54,537
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,427	1,428
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,260	1,245
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,260	1,238
49 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,479	15,399
50 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,597	11,582
51 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	15,162	15,052
52 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 053,542	5 059,193
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	92,547	92,503
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
54 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,288	1,270

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	110,951	110,997	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	100,369	100,405	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	107,318	107,373	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	104,820	104,869	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	106,022	106,080	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	110,008	110,051	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	106,450	106,507	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	103,951	104,003	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV *	-	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	106,941	106,993	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	107,940	107,989	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	105,950	105,992	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	105,649	105,710	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	104,263	104,319	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	107,271	107,299	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	104,360	104,405	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	101,708	101,737	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	108,231	108,277	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	URCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	103,904	103,957	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	113,731	113,782	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	105,807	105,859	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	109,944	109,994	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	105,332	105,417	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	-	1 000,473	1 000,983	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	108,909	109,063	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	61,411	61,707	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	110,720	110,537	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,715	17,725	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	319,625	321,376	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 226,144	2 223,929	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	68,937	68,982	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,002	55,043	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	URCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	108,233	108,245	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,326	11,401	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,281	16,248	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	17,607	17,585	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,417	15,411	
92 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	101,956	101,793	
93 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	87,924	87,894	
94 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	92,142	92,118	
95 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	104,863	104,842	
96 UBCI - FCP CEA	URCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	97,190	97,246	
97 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	10,448	10,964	10,953	
98 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	101,968	101,982	
99 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	77,576	75,881	76,007	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	93,784	91,348	
101 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	124,243	123,573	
102 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	152,389	151,307	
103 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	149,964	154,198	153,371	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	202,782	202,200	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	189,903	189,287	
106 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	180,820	180,529	
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,556	25,441	
108 MAC AL HOUDA FCP *	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	En liquidation	En liquidation	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 605,487	10 625,732	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	151,248	149,941	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	94,019	99,175	96,924	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 830,458	4 830,458	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,663	10,676	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	171,709	171,254	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 335,988	11 315,150	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 580,582	10 429,116	
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 504,661	10 524,587	
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 380,892	10 401,175	
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	-	10 242,791	10 262,657	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
120 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	123,280	123,280	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
121 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 025,487	1 012,287	

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT EPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la société «Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
58.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
59. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
60. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 340 477
64.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
65. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
66. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
67. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
73. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
74. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
75. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
76. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 . Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublalex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
43. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
44. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
45.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
46. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
47.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
48. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
49. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
52. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
53. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
54.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
55. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
58.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
59.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
60.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
63.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
64.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072

65.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
66.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
67.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
68.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
69. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
70.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
71. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
72. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
73.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
74.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
79.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
84.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
85.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
86.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
87.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
88.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
89.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
90.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
91. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
92.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
93. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
94.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
95.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
96.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
97.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
98. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
101.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis

29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

					Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

- (1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée
 (2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
 (3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 ^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5 ^{ème} étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 ^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Informations post AGO

بنك البركة تونس

مقرها الاجتماعي: 88 ، شارع الهادي شاكر 1002 تونس

ينشر بنك البركة مايلي :

- ✓ القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- ✓ الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ✓ قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ✓ قائمة أعضاء مجلس الإدارة.

I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

اللائحة الأولى:

إن الجمعية العامة العادية، بعد الاطلاع على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بتصرف البنك لسنة 2022، والتقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالقوائم المالية الفردية، تصادق على القوائم المالية الفردية لسنة 2022، تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثانية:

إن الجمعية العامة العادية، بعد الاطلاع على التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالقوائم المالية المجمعة حول حسابات سنة 2022، تصادق على القوائم المالية المجمعة لسنة 2022، تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثالثة:

بعد الاطلاع على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات طبقا للفصل 200 و ما يلي هو الفصل 475 من مجلة الشركات التجارية وكذلك الفصل 62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية، تصادق الجمعية العامة العادية على مجمل العمليات الخاضعة للفصول القانونية سالفه الذكر وذلك طبقا للصيغ التي قدمت عليها. تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الرابعة:

اطلعت الجمعية العامة العادية على التقرير الشرعي السنوي لهيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية للبنك، عن السنة المالية المنتهية في 2022/12/31، حول نشاط البنك خلال سنة 2022، وهي تتوجه بعبارات الشكر والتقدير لجميع أعضاء الهيئة، لما يقومون به من أجل إنارة سبيل العاملين بالبنك. وتسجل الجلسة بكل ارتياح، تطابق أعمال البنك لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها. تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الخامسة:

تبرئ الجمعية العامة العادية، إبراء تاما وبدون تحفظ، ذمة كافة أعضاء مجلس الإدارة بعنوان تصرفهم بالنسبة للسنة المحاسبية 2022. تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة السادسة:

عملا بأحكام المادة 52 من النظام الأساسي للبنك، قررت الجمعية العامة العادية، وبناء على اقتراح مجلس الإدارة، تخصيص نتيجة السنة المحاسبية 2022، والبالغة 50,101 مليون دينار تونسي على النحو التالي:

مليون دينار تونسي

50,101	الأرباح الصافية 2022
0	أرباح مرحلة 2021
50,101	الأرباح القابلة للتوزيع
25	احتياطي إعادة الاستثمار
23	توزيع أرباح على المساهمين (*)
1,101	مخصصات الصندوق الاجتماعي الغير مسترجعة (**)
1	أرباح مرحلة 2022

(*) يتحمل المساهمون الخضم من المورد على الأرباح التي سيتم توزيعها وذلك حسب التشريع الجبائي الجاري به العمل.

ويتم صرف الأرباح بداية من يوم 27 أفريل 2023 إلى موفى شهر جوان 2023 بحساب 0،191666 ديناراً للسهم الواحد تقريباً.

(**) تخصص للخدمات الاجتماعية (مبالغ غير مسترجعة)

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة السابعة:

قررت الجمعية العامة العادية، تخصيص العوائد المتأتية من غرامات التأخير والفوائد والبالغة 102641,157 ديناراً تونسي صافية من الضرائب، لحساب النفع العام، وتكليف السيد المدير العام بالتصرف في هذا الحساب، تحت رقابة رئيس مجلس الإدارة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثامنة:

عملا بأحكام المادة 20 من النظام الأساسي للبنك، وبمقتضيات الفصل 195 من مجلة الشركات التجارية، تصادق الجمعية العامة العادية على قرار مجلس الإدارة في دورته رقم 152 بتاريخ 31 ماي 2022، المتعلق بتعيين السيدة سنية الزغلامي مديرة عامة بوزارة المالية متصرفاً ممثلاً للدولة والمساهمين العموميين بمجلس إدارة بنك البركة تونس عوضاً عن السيد سامي الزويبيدي للمدة المتبقية لعضوية مجلس الإدارة، والتي تنتهي بتاريخ انعقاد الجمعية العامة العادية التي تنظر في حسابات سنة 2023، وكان ذلك تبعاً لمراسلة وزارة المالية الواردة على البنك بتاريخ 27 أفريل 2022، وتبعاً لمراسلة مجموعة البركة المؤرخة في 02 مارس 2023 المتعلقة باقتراح تعيين عضو جديد بمجلس إدارة البنك، تقرر تعيين الأستاذ محمد مصطفى خميرة عضواً بمجلس إدارة البنك عوضاً عن السيد حسام بن حاج عمر (بعد مصادقة البنك المركزي التونسي) للمدة المتبقية لعضوية مجلس الإدارة، والتي تنتهي بتاريخ انعقاد الجمعية العامة العادية التي تنظر في حسابات سنة 2023 وتبعاً لذلك تصبح تركيبة مجلس الإدارة على النحو التالي:

- أعضاء ممثلين للمساهمين: 1/ عن الطرف التونسي:
1- الأستاذ يحيى الشملاي
2- الأستاذ عبد الرحمان الخشتالي
3- الأستاذة سنية الزغلامي

- 2/ عن مجموعة البركة: 1- الأستاذ عبد الإله صباحي
2- الأستاذ محمد مصطفى خميرة
3- الأستاذ صالح محمد يوسف
4- الأستاذ ناجي بوسلامة
5- الأستاذ عيسى الحيدوسي
6- الأستاذ زياد التومي

- أعضاء مستقلين:

- 1- الأستاذ محمد دواس
2- الأستاذ صالح الحناشي

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة التاسعة:

على إثر وفاة المغفور له بإذن الله تعالى فضيلة مفتي الجمهورية الشيخ عثمان بطيخ الرئيس السابق لهيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية، وعلى إثر قرار مجلس الإدارة المتعلق بتعيين الشيخ رائف الفقيه عضواً جديداً بالهيئة بصفة مؤقتة،

وحيث أن مدة عضوية كل من فضيلة الشيخ الدكتور منير بنجمور و سعادة الأستاذ محمد صالح فراد الأولى تنتهي بانعقاد اجتماع الجمعية العامة في أبريل 2023، تصادق الجمعية العامة على التركيبة الجديدة للهيئة على النحو التالي :

- سماحة مفتي الجمهورية فضيلة الشيخ هشام بن محمود
- فضيلة الشيخ الدكتور منير بنجمور
- فضيلة الشيخ الدكتور رائف الفقيه
- سعادة الأستاذ محمد صالح فراد

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة العاشرة:

- حددت الجمعية العامة العادية مبلغ بدل حضور اجتماعات مجلس الإدارة واللجان التابعة له على النحو التالي:
- مبلغ بدل حضور اجتماعات مجلس الإدارة 2500 دولار أمريكي (أو ما يعادلها بالدينار) للاجتماع الواحد صافية من الضرائب (أي بعد القيام بالخصم من المورد حسب التشريع الجبائي الجاري به العمل)
 - مبلغ بدل حضور اجتماعات اللجان 1500 دولار أمريكي (أو ما يعادلها بالدينار) للاجتماع الواحد صافية من الضرائب (أي بعد القيام بالخصم من المورد حسب التشريع الجبائي الجاري به العمل)

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الحادية عشر:

تفوض الجمعية العامة العادية كامل الصلاحيات والنفوذ لحامل نسخ ومضمون من هذه اللوائح للقيام بجميع عمليات الإيداع وعملية النشر التي يقتضيها القانون.

✓ الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2022
(Unité : en milliers de Dinars)

	31-12-2022	31-12-2021
ACTIFS		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	54 998	69 484
Créances sur les établissements bancaires et financiers	325 310	282 182
Créances sur la clientèle	1 477 536	1 425 209
Portefeuille-titre commercial	294 708	563 516
Portefeuille d'investissement	72 747	55 584
Valeurs immobilisées	123 571	123 603
Autres actifs	35 874	22 019
TOTAL ACTIFS	2 384 745	2 541 597
PASSIFS		
Banque centrale et CCP	41 191	
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	232 097	468 812
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 768 687	1 726 967
<i>Dépôt ABG</i>	27 693	61 612
<i>Autres Ressources</i>	2 946	2 459
Autres passifs	82 282	81 796
TOTAL PASSIFS	2 154 896	2 341 646
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 000	120 000
Réserves	104 152	79 951
Résultats Reportés	1000	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	225 152	199 951
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	2 380 048	2 541 597

✓ قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

Capitaux propres	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Œuvre social	Réserves pour fonds social	Réserves de réinvestissement	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2022 en TND	120 000	12 000	15 000	0	5 000	46 051	0	50 101	248 152
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	-	-	-	50 101	-
Dividendes distribuées	-	-	-	-	-	-	-	-23 000	-23 000
Œuvres social (fonds social non restituable)	-	-	-	1 101	-	-	-	-1 101	0
Autres réserves	-	-	-	-	-	25 000	-	-25 000	-
Résultat reporté	-	-	-	-	-	-	1 000	-1 000	-
Fonds social	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	120 000	12 000	15 000	1 101	5 000	71 051	1 000	0	225 152

✓ قائمة أعضاء مجلس الإدارة.

الدورة النيابية	النشاط الرئيسي	اسم العضو	العدد
2021-2022-2023		الأستاذ عبد الاله صباحي	1
	مدير عام	الأستاذ عيسى الحيدوسية, نائب رئيس المجلس	2
		الأستاذ محمد دواس (عضو مستقل)	3
	مدير التخطيط الاستراتيجي بمجموعة البركة	الأستاذ محمد مصطفى خميرة	4
	أستاذ تعليم عالي	الأستاذ ناجي بوسلامة	5
		الأستاذ صالح محمد اليوسف	6
	مديرة عامة بوزارة المالية	الأستاذة سنية الزغلامي	7
	صاحب مكتب دراسات	الأستاذ زياد التومي	8
	كاتب عام سابق لوزارة المالية	الأستاذ عبد الرحمان الخشتالي	9
	مديرة عام بوزارة المالية	الأستاذ يحي الشمالي	10
		الأستاذ صالح الحناشي (عضو مستقل)	11

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2023. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes Mr Abderrazak GABSI et Abderrazak SOUEI.

Société Tunisienne de Banque

BILAN

Arrêté au 30 Juin 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT *	5.1	179 241	366 720	171 548	4,5%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	1 034 016	263 943	445 503	132,1%
AC3 - Créances sur la clientèle *	5.3	10 771 399	10 529 049	11 021 037	(2,3%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial *	5.4	907 047	591 936	906 582	0,1%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	1 603 307	1 303 156	1 455 603	10,1%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.6	152 766	124 293	136 218	12,1%
AC7 - Autres actifs *	5.7	472 117	442 533	512 902	(8,0%)
Total des actifs		15 119 893	13 621 631	14 649 393	3,2%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.8	2 113 767	1 153 198	1 517 934	39,3%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	594 831	651 891	535 323	11,1%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	9 656 891	9 256 795	9 863 202	(2,1%)
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.11	624 425	579 619	631 433	(1,1%)
PA5 - Autres passifs *	5.12	913 796	736 501	805 136	13,5%
Total des passifs		13 903 710	12 378 003	13 353 028	4,1%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	5.13	776 875	776 875	776 875	-
CP2 - Dotation de l'Etat	5.13	-	117 000	117 000	(100,0%)
CP3 - Réserves	5.13	297 310	466 002	465 712	(36,2%)
CP4 - Actions propres	5.13	(5 536)	(5 509)	(5 509)	(0,5%)
CP5 - Autres capitaux propres	5.13	21 853	22 314	21 853	(0,0%)
CP6 - Résultats reportés *	5.13	88 429	(173 111)	(172 650)	151,2%
CP7 - Résultat de l'exercice	5.13	37 252	40 055	93 083	(7,0%)
Total des Capitaux propres		1 216 183	1 243 626	1 296 365	(6,2%)
Total des capitaux propres et passifs		15 119 893	13 621 629	14 649 393	3,2%

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 30 JUIN 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données		1 507 154	1 475 464	1 493 927	0,9%
HB2 - Crédits documentaires		521 484	805 276	613 717	(15,0%)
Total des passifs éventuels	6.1	2 028 638	2 280 740	2 107 644	(3,7%)
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés		141 649	176 211	157 323	(10,0%)
HB5 - Engagements sur titres		26	26	26	-
Total des engagements donnés	6.2	141 675	176 237	157 349	(10,0%)
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues (*)		2 747 923	2 793 854	2 980 012	(7,8%)
Total des engagements reçus	6.3	2 747 923	2 793 854	2 980 012	(7,8%)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés (*)	7.1	521 104	428 362	950 391	21,7%
PR2 - Commissions (en produits) (*)	7.2	66 214	67 955	137 778	(2,6%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	61 839	50 727	113 937	21,9%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	61 281	41 975	81 176	46,0%
Total produits d'exploitation bancaire		710 438	589 019	1 283 282	20,6%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(369 176)	(259 510)	(584 297)	(42,3%)
CH2 - Commissions encourues		(4 890)	(3 687)	(9 557)	(32,6%)
Total charges d'exploitation bancaire		(374 066)	(263 197)	(593 854)	(42,1%)
Produit Net Bancaire	7.6	336 372	325 822	689 428	3,2%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.7	(98 011)	(119 479)	(216 474)	18,0%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.8	(7 027)	3 634	(459)	(293,4%)
PR7 - Autres produits d'exploitation	7.9	4 695	3 847	8 245	22,0%
CH6 - Frais de personnel	7.10	(115 886)	(105 487)	(194 968)	(9,9%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	7.11	(52 641)	(47 878)	(98 907)	(9,9%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(6 829)	(6 235)	(13 279)	(9,5%)
Résultat d'exploitation		60 673	54 224	173 586	11,9%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.12	(125)	13 154	19 959	(101,0%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.13	(21 402)	(27 323)	(92 531)	21,7%
Résultat des activités ordinaires		39 146	40 055	101 014	(2,3%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(1 894)	-	(7 931)	-
Résultat net de l'exercice		37 252	40 055	93 083	(7,0%)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt) (*)		-	(11 506)	(11 506)	100,0%
Résultat après modification comptable		37 252	28 549	81 577	30,5%

(*)Données retraitées pour les besoins de comparabilité

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		595 012	528 775	1 183 776	12,5%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(395 587)	(241 966)	(555 064)	(63,5%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		1 947	10 892	33 629	(82,1%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		55 075	(723 164)	(1 314 299)	107,6%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		(213 518)	208 331	811 323	(202,5%)
Titres de placement		(1 424)	26 306	(60 764)	(105,4%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(29 838)	(114 320)	(150 030)	73,9%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		97 088	41 110	(62 953)	136,2%
Impôt sur les bénéfices		(33 219)	(44 149)	(106 961)	24,8%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	75 536	(308 185)	(221 343)	124,5%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		54 961	35 455	70 884	55,0%
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(148 787)	(35 121)	(187 393)	(323,6%)
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(22 039)	(5 601)	(24 485)	(293,5%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(115 865)	(5 267)	(140 994)	(2099,8%)
Activités de financement					
Emission d'emprunts		-	99 330	99 330	(100,0%)
Remboursement d'emprunts		(41 030)	(38 343)	(49 828)	(7,0%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		34 723	16 853	66 134	106,0%
Remboursement dotation de l'Etat		(41 875)	-	-	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	(48 210)	77 840	115 636	(161,9%)
Incidence de la var des taux de change sur les liquidités et équiv de liquidités		-	-	-	-
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv de liquidités		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(88 539)	(235 612)	(246 701)	62,4%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(1 224 929)	(978 229)	(978 228)	(25,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(1 313 468)	(1 213 841)	(1 224 929)	(8,2%)

Société Tunisienne de Banque

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 30 Juin 2023

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776.875 mDT et il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouria 1001 Tunis. Son réseau comprend 147 agences, 195 Distributeurs Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 30 Juin 2023 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 886 733	769 434	99,04%
L'État Tunisien	111 160 004	555 800	71,54%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11,85%
Personnes Morales Privées	11 343 544	56 718	7,30%
Rachat de la Banque de ses Titres	686 985	3 435	0,44%
Personnes Physiques	12 287 739	61 439	7,91%
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 488 267	7 441	0,96%
Personnes Morales	1 382 570	6 913	0,89%
Personnes Physiques	105 697	528	0,07%
TOTAL	155 375 000	776 875	100,00%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 30 juin 2023 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises et des normes comptables tunisiennes dont notamment les Normes Comptables sectorielles (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1 - Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

3.1.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.1.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période arrêté au 30 juin 2023 pour leurs montants rattachés au dit semestre.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe 2, 3 et 4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.1.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module Carthago-Engagement; leur montant s'élève au 30 Juin 2023 à 78 798 mD.

3.1.5- Les provisions sur les engagements

i . Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
0	Actifs courants	0%
1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
2	Actifs incertains	20%
3	Actifs préoccupants	50%
4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii . Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2023-02 du 24 Février 2023 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

iii . Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

3.2 - Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i . Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

A chaque arrêté comptable, les titres de participation font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.
- La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

ii . Titres d'investissement à revenu fixe

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelé selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres sont provisionnées.

iii . Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv . Les fonds gérés par les sociétés SICAR

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas

i . Les titres de transaction :

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

ii . Les titres de placement :

A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.3 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.4 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IIFRS 9. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.5 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6 - Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêt. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.7 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10%
-Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20%*
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
-Matériel informatique	33%*
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%
-Le droit au bail	5%
-Mob-bureau hors exploitation	10%
-Immeubles hors exploitation	2%
-Matériel outil hors exploitation	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

La Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 mdt présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

En application du § 41 la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte d'une part de l'utilisation des biens réévalués et d'autre part du transfert de l'écart de réévaluation relatif aux biens cédés.

3.8 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (douze mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.9 - Retraitements des données pour les besoins de comparabilité

3.9.1- Recalssment entre les rubriques des états financiers

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 30/06/2023, des reclassements ont été effectués entre les rubriques, et qui concernent principalement des comptes de crédits au personnel (de AC07 à AC03), des comptes figés (de AC03à AC07 et de PA05 à AC07) ainsi que le rattachement de certains encours de provisions initialement constatées en provisions pour risques et charges (PA05) aux rubriques correspondantes (AC01 et AC07).

Suite à ces reclassements, les chiffres des états financiers arrêtés au 31/12/2022 et au 30/06/2022 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité comme suit :

Etats financiers arrêtés au 31/12/2022

Rubrique	Solde publié au 31/12/2022	Solde après reclassement au 31/12/2022	Montant du reclassement au 31/12/2022 en DT
Bilan			
AC01- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	175 533	171 548	3 985
AC 03- Créance su la clientèle	10 860 414	11 021 037	(160 623)
AC 07- Autres actifs	707 696	512 902	194 794
PA 05- Autres passifs	(843 292)	(805 136)	(38 156)
Etats de résultats			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	951 865	950 391	1 474
PR2 - Commissions (en produits)	136 304	137 778	(1 474)

Etats financiers arrêtés au 30/06/2022

Rubrique	Solde publié au 30/06/2022	Solde après reclassement au 30/06/2022	Montant du reclassement au 30/06/2022 en DT
Bilan			
AC01- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	370 153	366 720	3 433
AC 03- Créance su la clientèle	10 373 747	10 529 049	(155 302)
AC 07- Autres actifs	633 531	442 533	190 998
PA 05- Autres passifs (hors impact modification comptable)	(782 682)	(743 555)	(39 128)
Etats de résultats			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	429 167	428 362	805
PR2 - Commissions (en produits)	67 150	67 955	(805)

3.9.2 - Retraitement des garanties reçues au niveau de l'état des engagements hors bilan

Les travaux de migration vers le nouveau module SI ont engendré un retraitement au niveau de la rubrique "garanties reçues" de l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31/12/2022 et au 30/06/2022; Ce retraitement se présente comme suit:

Etats financiers arrêtés au 31/12/2022

Rubrique	Solde publié au 31/12/2022	Solde après retraitement au 31/12/2022	Montant retraitement au 31/12/2022 en DT
Etats des engagements hors bilan			
HB7-Garanties reçues	3 098 907	2 980 012	118 895

Etats financiers arrêtés au 30/06/2022

Rubrique	Solde publié au 30/06/2022	Solde après retraitement au 30/06/2022	Montant du retraitement au 30/06/2022 en DT
Etats des engagements hors bilan			
HB7-Garanties reçues	2 942 946	2 793 854	149 092

3.9-3 - Retraitement lié à la modification comptable constatée lors de l'arrêté des états financiers au 31/12/2022

Dans le but d'assurer la comparabilité de l'information entre les périodes, certaines rubriques des états financiers arrêtés au 30/06/2022 ont été retraités pour prendre en charge l'effet de la modification comptable constatée lors de l'arrêté des états financiers au 31/12/2022. L'impact de ce retraitement se présente comme suit:

Etats financiers arrêtés au 30/06/2022

Rubrique	Solde publié au 30/06/2022	Solde après retraitement au 30/06/2022	Montant du retraitement au 30/06/2022 en DT
AC4 - Portefeuille-titres commercial	610 495	591 936	18 559
CP6 - Résultats reportés	(161 604)	(173 111)	11 506
PA 05- Autres passifs (hors impact reclassements)	(782 682)	(775 629)	(7 054)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	(11 506)	-	(11 506)

4 - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

4.1 - Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de Cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cours d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée au 31 décembre 2020 pour un montant de 36 533 mdt.

Courant l'exercice 2021 et suite à la notification de l'arrêt de la cour de renvoi, la banque a de nouveau formulé un pourvoi en cassation, et a pu obtenir le sursis à l'exécution sans consignation.

Par arrêt n°39932/32 du 14/06/2022 la cour a de nouveau cassé et renvoyé l'affaire par devant la cour de renvoi.

La première audience est fixée par devant la cour de renvoi pour le 10/07/2023. Elle a été reportée pour le 30/10/2023

4.2- Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative au premier semestre 2023 est de 13 274 mdt.

5 - NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

5.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 179.241 mDT au 30/06/2023 contre 171.548 mDT au 31/12/2022.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
CAISSE	88 582	67 821	72 320	22,5%
Caisse en Dinars	75 906	60 097	66 769	13,7%
Caisse en devise	17 092	11 157	9 536	79,2%
Provisions sur CAISSE, CCP ET TGT *	(4 416)	(3 433)	(3 985)	(10,8%)
BCT	89 598	297 859	98 167	(8,7%)
BCT en Dinars	(462)	1 395	(4 654)	90,1%
BCT en devise	90 060	296 464	102 821	(12,4%)
Facilité de dépôt	-	-	-	-
CCP	1 057	1 036	1 057	-
TGT	4	4	4	-
Total	179 241	366 720	171 548	4,5%

(*) Données au 30/06/2022 et au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

Ratio de liquidité

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2023 de 100%. La STB affiche, à la date du 30/06/2023, un ratio de liquidité de 135,03%.

Libellé	Seuil régl.	Juin 2023	juin-22	déc-22
Ratio de liquidité	100%	135,03%	100,50%	121,10%

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	Décembre 2022	Dotations	Reprises	Reclass	Juin 2023
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT dinars)	5 055	438	-	-	5 493
Total	5 055	438	-	-	5 493

5.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 1034.016 mDT au 30/06/2023 contre 445.503 mDT au 31/12/2022.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Créances sur les établissements bancaires	87 823	61 018	75 122	16,9%
Comptes courants des banques résidentes	2	2	2	-
Comptes courants des banques non résidentes	87 820	61 015	75 119	16,9%
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	1	1	-
Prêts aux établissements financiers	876 655	108 754	299 032	193,2%
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	170 000	9 009	71 849	136,6%
Prêts sur le marché échus	72 846	88 178	-	-
Prêts sur le marché monétaire en Devises	633 809	11 567	227 183	179,0%
Provisions sur prêts interbancaires	(1 846)	(1 745)	(1 849)	0,2%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	71 228	95 911	73 175	(2,7%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	42 455	50 049	44 402	(4,4%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	28 773	45 862	28 773	-
Créances rattachés	156	5	23	578,3%
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	38	2	-	-
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	118	3	23	413,0%
Total	1 034 016	263 943	445 503	132,1%

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Créances sur les établissements bancaires et financiers				
Eligibles au refinancement de la BCT *	6 000	8 000	7 000	(14,3%)
Non éligibles aux refinancement de la BCT	1 027 860	255 938	438 480	134,4%
Total	1 033 860	263 938	445 480	132,1%

(*) Données au 30/06/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire se présente comme suit :

Description	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Créances sur les établissements bancaires et financiers				-
Matérialisés par des titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	1 033 860	263 938	445 480	132,1%
Total	1 033 860	263 938	445 480	132,1%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 30/06/2023 se détaille comme suit :

Libellé	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	87 823	-	-	-	87 823
comptes courants des banques résidentes	2	-	-	-	2
comptes courants des banques non résidentes	87 820	-	-	-	87 820
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	-	-	-	1
Prêts aux établissements bancaires	876 655	-	-	-	876 655
Prêts sur le marché monétaire en dinars	170 000	-	-	-	170 000
Prêts sur le marché échus	72 846	-	-	-	72 846
Prêts sur le marché monétaire en devises	633 809	-	-	-	633 809
Provisions sur prêts interbancaires	(1 846)				(1 846)
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	42 455	-	-	-	42 455
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	28 773	-	-	-	28 773
Total	1 033 860	-	-	-	1 033 860

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les créances sur établissements bancaires et financiers au 30 Juin 2023

Libellé	Fin Décembre 2022	Dotations	Reprises	Reclass	Fin Juin 2023
Provisions pour risques divers (Créances sur les établissements bancaires)	32 052		7 929	-	24 123
Total	32 052	-	7 929	-	24 123

5.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre Juin 2023 et Juin 2022 se présente comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Comptes courants débiteurs *	1 131 857	1 098 412	1 037 696	9,1%
Crédits sur ressources spéciales *	203 934	151 932	186 332	9,4%
Les créances prises en charge par l'État	9 440	13 711	9 440	-
Bonification prise en charge par l'État	4 230	4 230	4 230	-
Comptes courants associés	89 770	89 770	89 770	-
Autres concours à la clientèle *	11 071 619	10 982 420	11 306 707	(2,1%)
Créances à abandonner	4 298	3 562	4 298	-
Créances rattachées *	113 111	133 159	110 791	2,1%
Total brut	12 628 259	12 477 196	12 749 264	-0,9%
Provisions	(1 232 970)	(1 229 849)	(1 149 164)	-7,3%
Provisions sur comptes courants	(166 714)	(169 126)	(144 889)	(15,1%)
Provisions sur ressources spéciales	(42 078)	(29 999)	(36 576)	(15,0%)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(801 223)	(845 994)	(744 744)	(7,6%)
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	(45 552)	(45 552)	-
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	(455)	-
Provisions collectives	(176 948)	(138 723)	(176 948)	-
Agios réservés	(581 627)	(673 137)	(526 542)	-10,5%
Agios réservés sur comptes courants	(43 322)	(49 635)	(39 828)	(8,8%)
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(482 767)	(568 674)	(434 916)	(11,0%)
Agios réservés sur comptes courants associés	(34 579)	(34 579)	(34 579)	-
Agios réservés sur ressources spéciales	-	-	-	-
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 843)	(3 107)	(3 843)	-
Agios réservés sur créances rattachées	(17 116)	(17 142)	(13 376)	(28,0%)
Produits perçus d'avance	(42 263)	(45 161)	(52 521)	19,5%
Total Net en Mdt	10 771 399	10 529 049	11 021 037	-2,3%

(*) Données au 30/06/2022 et au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 30/06/2023 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	1 131 857	(125 819)	(40 896)	(43 322)	-	921 820
C/ Ressources spéciales	203 934	(35 409)	(6 670)	-	-	161 855
Comptes courants associés	89 770	(32 151)	(13 400)	(34 579)	-	9 640
Autres conc à la clientèle	11 085 289	(530 064)	(271 158)	(482 767)	(42 263)	9 759 037
Créances à abandonner	4 298	(455)	-	(3 843)	-	-
Créances rattachées	113 111	-	-	(17 116)	-	95 995
Total	12 628 259	(723 898)	(332 124)	(581 627)	(42 263)	10 948 347
Provisions collectives	-	-	-	-	-	(176 948)
Encours net	-	-	-	-	-	10 771 399

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Encours Brut
C/C Débiteurs	1 131 857	-	-	-	1 131 857
Autres concours à la clientèle	2 446 147	2 235 703	3 525 326	926 074	9 133 250
Crédits sur ressources spéciales	2 998	15 775	90 027	51 044	159 844
Total 2023	3 581 002	2 251 478	3 615 353	977 118	10 424 951

Agios réservés : Les comptes d'agios réservés arrêtés au 30/06/2023 se détaillent comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Agios réservés sur C/C	(43 322)	(49 635)	(39 828)	(8,8%)
Agios réservés sur Avals et Cautions	(1 665)	(3 498)	(3 721)	55,3%
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	(168 438)	(170 636)	(130 042)	(29,5%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	(232 707)	(229 813)	(225 980)	(3,0%)
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	(1 158)	(1 303)	(1 158)	-
Agios réservés sur C/C Associés	(34 579)	(34 579)	(34 579)	-
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	(78 798)	(163 422)	(74 015)	(6,5%)
Agios réservés/ créances à abandonner	(3 843)	(3 108)	(3 843)	-
Agios réservés sur créances rattachées	(17 117)	(17 143)	(13 376)	(28,0%)
Sous Total	(581 627)	(673 137)	(526 542)	(10,5%)
Agios réservés sur créances prises en charge par l'État	-	(2 099)	-	-
Total	(581 627)	(675 236)	(526 542)	(10,5%)

Les intérêts de retard réservés sur créances contentieuses sont calculés et comptabilisés automatiquement par le système ils s'élèvent au 30/06/2023 à 78.798 mille dinars

L'évolution des provisions sur créances à la clientèle se détaille ainsi:

Libellé	Décembre 2022	Dotations	Reprises	Reclass	Juin 2023
Provisions sur comptes courants	(144 889)	(20 326)	2 193	(3 692)	(166 714)
Provisions sur ressources spéciales	(36 576)	(11 027)	190	5 335	(42 078)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(744 744)	(87 076)	35 644	(5 047)	(801 223)
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	-	-	-	(45 552)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(176 948)	-	-	-	(176 948)
Total	(1 149 164)	(118 429)	38 027	(3 404)	(1 232 970)

Libellé	Décembre 2022	Dotations	Reprises	Reclass	Juin 2023
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(648 076)	(96 891)	24 135	(3 067)	(723 899)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(324 140)	(21 538)	13 892	-	(332 123)
Provisions collectives	(176 948)	-	-	-	(176 948)
Total	(1 149 164)	(118 429)	38 027	(3 067)	(1 232 970)

- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

Les créances sur la clientèle (après décote) éligibles au refinancement de la Banque Centrale se présentent comme suit:

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Créances éligibles au refinancement	1 580 935	786 749	1 321 575	19,6%

5.3.1 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une dotation nette sur provisions additionnelles de l'ordre de 7 646 mille dinars au titre du premier semestre de l'exercice 2023, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans .

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 30 Juin 2023 à 332 123 mille dinars.

5.3.2 – Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2023-02 du 24 Février 2023 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

5.3.3 – Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 9 440 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

5.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève 907.047 mDT au 30/06/2023 contre 906.582 mDT au 31/12/2022. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	décembre 2022	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	Juin 2023
I- Titres de placement	667 184	9 185	(1 363)	-	675 006
1.1 Titres émis par l'Etat et les organismes publics	667 184	9 185	(1 363)	-	675 006
Valeurs brutes	690 819	2 787	(1 363)	-	692 243
Créances et dettes rattachées	21 041	2 660	-	-	23 701
Décotes/Primes	(44 676)	3 738	-	-	(40 938)
II- Titres de transactions	239 398	167 457	(174 814)	-	232 041
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	239 398	167 457	(174 814)	-	232 041
Bons du trésor	244 814	164 956	(174 814)	-	234 956
Créances et dettes rattachées	(5 416)	2 501	-	-	(2 915)
Total net	906 582	176 642	(176 177)	-	907 047

5.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 1.603.307 mDT au 30/06/2023 contre 1.455.603 mDT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
BTA d'investissement	810 992	798 100	798 100	1,6%
Décotes/primes sur BTA d'investissement	(18 500)	(15 062)	(12 598)	(46,8%)
Créances rattachées	25 153	25 031	25 527	(1,5%)
Total BTA d'investissement	817 645	808 069	811 029	0,8%
Emprunts obligataires	16 639	25 696	16 326	1,9%
Emprunt national	413 000	126 000	278 000	48,6%
Provisions Emprunts obligataires	(9 840)	(2 650)	(2 650)	(271,3%)
Créances rattachées	20 331	6 802	8 108	150,8%
Total autres titres d'investissement	440 130	155 848	299 784	46,8%
Fonds gérés SICAR	94 347	96 624	93 678	0,7%
Provisions Fonds gérés	(57 817)	(57 300)	(57 441)	(0,7%)
Total Fonds gérés	36 530	39 324	36 237	0,8%
Fonds commun de placement	49 146	49 146	49 146	-
Provisions sur parts dans les FCP	(3 259)	-	-	-
Total FCP	45 887	49 146	49 146	(6,6%)
Parts dans les entreprises liées	216 009	195 179	216 009	-
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	50 831	50 995	50 831	-
Titres de participations	123 478	130 509	123 480	(0,0%)
Participations en rétrocession	18 056	18 416	18 056	-
Sociétés en liquidation	30	30	30	-
Provisions titres de participation	(144 957)	(144 028)	(148 667)	2,5%
Créances et dettes rattachées	(332)	(332)	(332)	-
Total Titres de participation	263 115	250 769	259 407	1,4%
Total général	1 603 307	1 303 156	1 455 603	10,1%

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	Décembre 2022	Souscription	Cession /remboursement	Résultats capitalisés	juin-23
BTA d'investissement	798 100	89 973	(77 081)	-	810 992
Emprunts obligataires	16 326	1 913	(1 600)	-	16 639
Emprunt national	278 000	135 001	-	-	413 000
Fonds gérés SICAR	93 678	(28)	-	696	94 347
Fonds commun de placement	49 146	-	-	-	49 146
Titres de participation	123 480	-	(2)	-	123 478
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	50 831	-	-	-	50 831
Parts dans les entreprises liées	216 009	-	-	-	216 009
Société en liquidation	30	-	-	-	30
Participation en rétrocession	18 056	-	-	-	18 056
Total en mDT	1 643 656	226 859	(78 683)	696	1 792 528

La ventilation des titres d'investissement hors BTA au 30/06/2023 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Titres non cotés	941 159	661 388	805 902	16,8%
Titres cotés	39 072	29 902	38 349	1,9%
Titres OPCVM	1 305	1 305	1 305	-
Valeur Brute en mDT	981 536	692 595	845 556	16,1%

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur brute totale de 94 346 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de -57 817 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Résultat capitalisés	Remboursements Antérieurs	Particip. en rétrocession	Particip. directes	Titres SICAV	Valeur brute Juin 2023
FG STB 1	8 000	-1 059	2 179	2 216	2 094	57	4 762
FG STB 2	8 000	1 391	4 331	4 402	299	180	5 060
FG STB 3	5 000	899	2 077	2 537	1 000	53	3 822
FG STB 4	6 500	1 264	2 008	5 772	120	753	5 756
FG STB 5	6 824	1 614	2 930	5 108	533	334	5 508
FG STB 6	2 707	172	2 172	1 326	80	95	707
FG STB 7	800	77	140	265	390	99	737
FG STB 8	6 752	3 217	4 110	2 720	3 032	1 426	5 859
FG STB 9	4 800	277	760	3 931	-	276	4 317
FG STB 10	8 748	171	247	8 523	-	170	8 672
FG STB 11	6 000	576	733	4 821	83	620	5 843
FG STB 12	9 898	1 473	406	5 998	1 526	2 870	10 965
FG ID 1	2 000	863	1 630	1 289	-	41	1 233
FG ID 2	2 000	219	957	1 639	-	55	1 262
FG ID 3	5 436	1 158	2 839	3 684	140	96	3 755
FG ID 4	360	31	28	335	-	39	363
FG ID 5	1 133	280	173	967	-	321	1 240
FG ID 6	4 000	470	1 023	2 546	-	987	3 447
FG STB 14	10 000	336	0	8 000	-	568	10 336
FG STB 15	10 000	702	0	6 150	-	3 917	10 702
Total	108 958	14 131	28 743	72 229	9 297	12 957	94 346

Au 30 Juin 2023, la situation des emplois sur les Fonds Gérés se détaille comme suit :

Fonds Gérés	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Comptes courants des banques résidentes	18	17	658	(97,3%)
Actions (placement)	2 119	2 100	2 049	3,4%
Parts dans les OPCVM	12 958	14 657	11 573	12,0%
Autres titres de participation	4 573	2 579	4 293	6,5%
Participations en retrocession	81 525	85 678	81 525	-
Créances rattachées aux participations en retrocession	723	723	723	-
Débiteurs divers	544	397	2 049	(73,5%)
Provisions sur participations en rétrocession	(60 428)	(60 212)	(60 013)	(0,7%)
Avoirs en comptes des établissements bancaires en dinars	(15)	(14)	(15)	-
Créditeurs divers	(5 461)	(6 603)	(6 606)	17,3%
Total	36 556	39 322	36 236	0,9%

5.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 152.766 mDT au 30/06/2023. Les mouvements enregistrés en Juin 2023 se détaillent comme suit

Libellé	Valeur Brute décembre 2022	Acquisition/ Cession 2023	Valeur Brute Juin 2023	Amort 2022	Dotations nette des reprises. 2023	ajustement/ex antérieurs	Amort 2023	Valeur Nette Juin 2023
Immobilisations Incorporelles	38 708	1 656	40 364	(32 417)	(1 666)	(348)	(34 431)	5 933
Logiciel informatique	38 651	1 656	40 307	(32 417)	(1 666)	(348)	(34 431)	5 876
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	-	57
Immobilisations Corporelles	308 056	20 383	328 440	(178 129)	(5 163)	1 685	(181 607)	146 833
Terrains	38 844	11 358	50 202	-	-	-	-	50 202
Constructions	73 027	-	73 027	(39 312)	(794)	1 117	(38 989)	34 038
Mobilier de bureaux	10 485	223	10 708	(7 588)	(429)	146	(7 871)	2 837
Matériel de transport	3 151	666	3 817	(1 889)	(253)	-	(2 142)	1 675
Matériel informatique	53 995	1 827	55 822	(51 451)	(1 205)	2 351	(50 305)	5 517
Matériel de communication	2 063	9	2 073	(1 331)	(23)	(1 176)	(1 938)	135
Matériel de bureaux	18 561	388	18 950	(17 696)	(269)	1 015	(17 542)	1 408
Matériel de sécurité	7 527	1 419	8 946	(4 072)	(285)	(77)	(4 434)	4 512
Matériel de climatisation	6 095	-	6 095	(5 642)	(53)	(92)	(5 787)	308
Agencements, amen et instal	64 771	4 381	69 152	(41 753)	(1 847)	(1 606)	(45 206)	23 946
Mob- bureau hors expl	33	-	33	(31)	-	(1)	(32)	1
Mat-outil hors exploit	403	-	403	(371)	(5)	8	(368)	35
Immeubles hors exploit	28 044	-	28 044	(6 993)	-	-	(6 993)	21 051
Imm- En attente affectation	1 057	112	-	-	-	(1 168)	-	-
TOTAL	346 764	22 039	368 804	(210 546)	(6 829)	1 337	(216 038)	152 766

5.7 – Autres actifs

Au 30/06/2023, les autres postes d'actif totalisent 472.117 mDT contre 512.902 mDT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Prêts et avances au personnel *	12 187	10 333	10 727	13,6%
État, impôt et taxes *	28 905	28 623	83 074	(65,2%)
Stocks divers *	3 227	4 649	4 770	(32,3%)
Différence de change à la charge de l'état	358	7	178	101,1%
Siège, succursales et agences Actif *	4 490	9 359	10 933	(58,9%)
Compte de régularisation actif *	117 412	111 154	123 083	(4,6%)
Valeurs présentées à la compensation *	67 869	27 387	77 406	(12,3%)
Charges payées d'avance *	1 230	1 149	867	41,9%
Produits à recevoir *	1 287	1 802	929	38,5%
Différence PF encaissement exigible après encaissement (1)	23 970	55 670	18 084	32,5%
Autres comptes d'actifs *	159 612	132 001	126 895	25,8%
Provisions sur autres actifs *	(37 174)	(31 610)	(31 589)	(17,7%)
Autres comptes figés *	88 744	92 010	87 545	1,4%
TOTAL	472 117	442 534	512 902	(8,0%)

(*) Données au 30/06/2022 et au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

(1) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde débiteur de 23 970 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Valeur à l'encaissement	126 838	181 235	129 242	(1,9%)
Valeurs exigibles après encaissement	(102 868)	(125 565)	(111 159)	7,5%
Total	23 970	55 670	18 083	33%

Le détail des provisions constatées sur les éléments des autres actifs est le suivant :

Libellé	Provision fin 2022	Dotation Juin 2023	Reprises Juin 2023	Provision Juin 2023
Comptes actifs figés	(13 193)	(5 549)	-	(18 742)
Stock divers	(28)	-	-	(28)
Comptes de régularisation actif	(2 216)	(35)	-	(2 251)
Débiteurs divers	(4 921)	-	-	(4 921)
Autres comptes d'actif	(11 231)	-	-	(11 231)
Total	(31 589)	(5 584)	-	(37 174)

5.8 – Banque central et CCP

Au 30/06/2023 ce poste totalise 2113,767mDT contre 1.517.934mDT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Appel d'offre	2 084 000	1 153 000	1 131 000	84,3%
Utilisations auprès de la BCT	24 298	(251)	(34 744)	169,9%
Dettes rattachées	5 469	449	1 678	225,9%
TOTAL	2 113 767	1 153 198	1 517 934	39,3%

5.9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 30/06/2023 ce poste totalise 594.831 mDT contre 535.323 mDT au 31/12/2022. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Comptes à vue des établissements bancaires	105 603	32 047	75 972	39,0%
- Banques de dépôts	1	1	1	-
- Banques non résidentes	105 602	32 046	75 971	39,0%
Emprunts auprès des établissements bancaires	474 274	577 332	420 110	12,9%
- Emprunts en dinars	91 933	405 000	168 500	(45,4%)
- Emprunts en devises	382 341	172 332	251 610	52,0%
Avoir en compte des établissements financiers	12 714	40 360	37 637	(66,2%)
Dettes rattachées	2 240	2 152	1 604	39,7%
Total	594 831	651 891	535 323	11,1%

La ventilation des emprunts des établissements bancaires et financiers selon la matérialisation des emprunts par des titres du marché interbancaires

Description	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Non matérialisés par des titres	594 831	651 891	535 323	11,1%
Total	594 831	651 891	535 323	11,1%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 30/06/2023 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements bancaires	105 603	-	-	-	105 603
- Banques de dépôts	1	-	-	-	1
- Banques non résidentes	105 602	-	-	-	105 602
Emprunts auprès des établissements bancaires	396 654	77 620	-	-	474 274
- Emprunts en dinars	91 933	-	-	-	91 933
- Emprunts en devises	304 721	77 620	-	-	382 341
Avoir en compte des établissements financiers	12 714	-	-	-	12 714
Dettes rattachées	2 240	-	-	-	2 240
Total	517 211	77 620	-	-	594 831

5.10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 9.656.891 mDT au 30/06/2023 contre 9.863.202 mDT au 31/12/2022. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Dépôts à vue	2 575 119	2 510 547	2 652 164	(2,9%)
Dépôts épargne	4 031 696	3 680 004	3 870 738	4,2%
Compte à terme	776 013	662 328	776 985	(0,1%)
Comptes en dinars convertibles	125 199	96 418	124 272	0,7%
Dépôts en devises	776 281	795 777	781 666	(0,7%)
Placements en devises	226 808	279 878	264 322	(14,2%)
Bons de caisse	631 850	638 605	686 193	(7,9%)
Autres sommes dues à la clientèle	275 239	326 174	276 383	(0,4%)
Dettes rattachées	(1 314)	(11 936)	(8 521)	84,6%
Certificats de dépôts	240 000	279 000	439 000	(45,3%)
Total	9 656 891	9 256 795	9 863 202	(2,1%)

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	3 592 386	111 021	-	-	3 703 407
Dépôts à vue dinars	2 575 119	-	-	-	2 575 119
Comptes en dinars convertibles	125 199	-	-	-	125 199
Comptes en devises	776 281	-	-	-	776 281
Placement en devises	115 787	111 021	-	-	226 808
Dépôts épargne	4 031 694	-	-	-	4 031 694
Comptes spéciaux d'épargne	3 990 332	-	-	-	3 990 332
Autres comptes d'épargne	41 362	-	-	-	41 362
Dépôts à terme	660 904	833 844	153 115	-	1 647 863
Compte à terme	303 684	407 356	64 974	-	776 014
Bons de caisse	170 720	372 988	88 141	-	631 849
Certificats de dépôts	186 500	53 500	-	-	240 000
Autres sommes dues à la clientèle	275 239	-	-	-	275 239
Total	8 560 223	944 865	153 115	-	9 658 203

5.11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 624 425 mDT au 30/06/2023 contre 631 433 mDT au 31/12/2022 et se répartit comme suit:

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Emprunts obligataires & privés	286 252	324 653	319 617	(10,4%)
Ressources spéciales	302 285	233 224	275 289	9,8%
Ressources budgétaires	88 903	80 238	88 629	0,3%
Ressources extérieures	213 382	152 986	186 660	14,3%
Intérêts sur emprunts obligataires	41 307	28 681	42 295	(2,3%)
Intérêts à payer sur ressources extérieures	2 676	1 986	2 390	12,0%
Dettes rattachées	388	388	388	-
Écart de conversion sur emprunt (*)	(8 483)	(9 313)	(8 546)	0,7%
Total	624 425	579 619	631 433	(1,1%)

(*) La couverture contre la fluctuation de taux de change est couverte par le fond national de garantie géré par Tunis Ré.

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 30/06/2023 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	-	39 263	175 572	71 417	286 252

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 30/06/2023 comme suit :

Description	Solde décembre 2022	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde Juin 2023
Emprunt long terme	286 152	-	-	(39 163)	246 989
Emprunt court terme	33 465	-	(33 365)	39 163	39 263
Total	319 617	-	(33 365)	-	286 252

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 30/06/2023 comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	1 800	13 562	121 784	76 237	213 383
Ressources budgétaires	473	2 796	46 262	39 371	88 902

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 30/06/2023 comme suit :

Description	Solde Décembre 2022	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde Juin 2022
Ressources long terme	254 540	34 725	-	(5 545)	(63)	283 655
Ressources court terme	20 749	-	(6 978)	5 545	-	18 630
Total ressources avant couverture	275 289	34 725	(6 978)	-	(63)	302 285
Couverture sur Ressources en devises	(8 546)	63	63	-	63	(8 483)
Total ressources	266 743	34 788	(6 915)	-	-	293 802

5.12 – Autres Passifs

Ce poste totalise 913.796 mDT au 30/06/2023 contre 805.136 mDT au 31/12/2022:

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Provisions pour passifs et charges (1) *	257 492	262 543	253 446	1,6%
État, impôts, taxes et dettes sociales (2) *	70 160	63 115	130 947	(46,4%)
Effets financiers non échus (3) *	20 778	14 387	41 240	(49,6%)
Charges à payer	66 761	65 532	68 401	(2,4%)
Créditeurs divers *	76 174	994	579	13056,1%
Siège, succursales et agences *	-	8 511	1 020	(100,0%)
Comptes de régularisation-Passif *	142 100	1 195	70 585	101,3%
Valeurs télé-compensées en instance de règlement *	139 887	-	123 646	13,1%
Écart de conversion	46 717	228 110	21 733	115,0%
Crédits à régulariser *	871	945	868	0,3%
Intérêts à recouvrir sur ressources spéciales*	-	-	-	-
Comptes passifs figés *	88 960	88 960	88 960	
Comptes de régularisation_REPORT/DEPORT *	3 896	2 208	3 711	5,0%
Total en mDT	913 796	736 500	805 136	13,5%

(*) Données au 30/06/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

(0)

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au 30 Juin 2023 s'élèvent à 257.492 mDT contre 253.446 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions fin 2022	Reprises	Dotations	Réaffectation et correction	Provisions Juin 2023
Prov sur E/S	58 710	(3 286)	14 534	(3 823)	66 134
Prov pour départ à la retraite	67 902	(1 211)	4 978	-	71 669
Prov pour risques divers	126 834	(8 176)	1 076	-	119 689
Total	253 446	(12 673)	20 588	(3 823)	257 492

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Impôt sur les sociétés à payer *	21 525	20 737	85 946	(75,0%)
TVA	3 395	4 464	4 104	(17,3%)
Retenues à la source	27 093	21 570	24 410	11,0%
Fonds de péréquation de change	10 958	10 496	10 857	0,9%
Contribution sociale de solidarité	86	129	117	(26,5%)
Autres	7 103	5 719	5 566	27,6%
Total	70 160	63 115	131 000	(46,4%)

(*) Données au 30/06/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

(3) cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Effets financiers moyen terme non échus	1 470	1 351	1 583	(7,1%)
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 679	4 623	4 467	4,7%
Effets financiers non échus reçus de la compensation	-	547	547	(100,0%)
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	2 931	(567)	79	3610,1%
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	11 698	5 934	35 111	(66,7%)
Total	20 778	11 888	41 787	(50,3%)

5.13 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776.875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit

Libellé	Capital social	Dotations de l'État	Primes liées au capital	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves pour risques bancaires	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Capitaux propres au 31-12-2021	776 875	117 000	142 663	12 430	49 479	196 906	9 974	9 779	45 028	(5 509)	22 314	(285 792)	112 681	1 203 828
Affectation résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	112 681	(112 681)	-
Soucription	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement dotation de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Mouvement	-	-	-	-	-	-	-	(547)	-	-	(461)	461	-	(547)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	93 083	93 083
Capitaux propres au 31-12-2022	776 875	117 000	142 663	12 430	49 479	196 906	9 974	9 232	45 028	(5 509)	21 853	(172 650)	93 083	1 296 364
Affectation résultat	-	-	-	4 654	-	-	-	-	-	-	-	88 429	(93 083)	-
Soucription	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement dotation de l'Etat	-	(117 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(117 000)
Autres Mouvement	-	-	(56 049)	-	-	(116 601)	-	(405)	-	(27)	-	172 649	-	(433)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37 252	37 252
Capitaux propres au 30-06-2023	776 875	-	86 614	17 084	49 479	80 305	9 974	8 827	45 028	(5 536)	21 853	88 428	37 252	1 216 183

Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation

Nombre Total d'actions ordinaires	155 375 000
Nombre d'actions propres	686 983
Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation	0,44%

5.13.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117.000 mDT assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

Suite au remboursement à l'Etat de 40.000 mDT durant le premier semestre 2023, le reliquat à savoir 77.000 mDT a été reclassé vers la rubrique "Autres passifs".

5.13.2 – Bénéfice par action

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en DT)	37 251 653	40 054 556	93 082 695	-60,0%
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	155 375 000	0,0%
Nombre d'actions propres	686 985	679 987	679 987	1,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	155 375 000	155 375 000	155 375 000	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 688 015	154 695 013	154 695 013	0,0%
Nombre d'actions moyen pondéré	155 375 000	155 375 000	155 375 000	0,0%
Bénéfices revenant aux actions propres	164 707	175 296	407 369	-59,6%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	0,241	0,259	0,602	(60,0%)

6 - NOTES RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 30 Juin 2023 des éléments suivants :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	1 084 795	1 046 627	1 095 262	(1,0%)
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	422 359	428 837	398 665	5,9%
Total cautions, avals et autres garanties données	1 507 154	1 475 464	1 493 927	0,9%
Crédits documentaires et acceptations import	450 732	586 918	497 345	(9,4%)
Crédits documentaires et acceptations export	70 752	218 358	116 372	(39,2%)
Total crédits documentaires	521 484	805 276	613 717	(15,0%)
Total passifs éventuels	2 028 638	2 280 740	2 107 644	(3,7%)

6.2 - Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 30 juin 2023 à 141.675 mDT contre 157.349 mDT au 31 décembre 2022.

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Engagements de financement	141 649	176 211	157 323	(10,0%)
Engagements sur titres	26	26	26	-
Total	141 675	176 237	157 349	(10,0%)

6.3 - Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 30 juin 2023 à 2.747.923 mDT contre 2.980.012 mDT au 31 décembre 2022 :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	422 359	428 837	398 665	5,9%
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie *	-	-	-	-
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance *	1 854 649	1 664 921	1 903 036	(2,5%)
Garanties reçues de la clientèle *	470 915	700 096	678 311	(30,6%)
Total	2 747 923	2 793 854	2 980 012	(7,8%)

(*) Données au 30/06/2022 et 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comptabilité

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque. Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises en compte

7 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

7.1 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 30 juin 2023 à 521.104 mDT contre à 428.362 mDT au 30 juin 2022 et s'analysent comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	12 558	5 994	11 925	109,5%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	1 711	2 866	5 047	(40,3%)
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	10 847	3 128	6 878	246,8%
Intérêts sur créances sur la clientèle	494 361	405 252	905 702	22,0%
Intérêts en agios sur comptes débiteurs *	54 912	44 850	98 225	22,4%
Intérêts sur crédit à la clientèle	439 449	360 402	807 477	21,9%
Revenus assimilés	14 185	17 116	32 764	(17,1%)
Total	521 104	428 362	950 391	21,7%

(*) Données au 30/06/2022 et au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

7.2 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 30 juin 2023 à 66.214 mDT contre 67.955 mDT au 30 juin 2022 et s'analyse comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Chèques, effets, virements et tenue de compte *	29 816	32 168	62 649	(7,3%)
Opérations sur titres	1 579	522	837 611	202,5%
Opérations de change	4 677	3 740	9 109	25,1%
Opérations de commerce extérieur	3 782	3 912	7 771	(3,3%)
Coffre-fort	19	31	57	(38,7%)
Études	9 569	9 575	20 856	(0,1%)
Autres *	16 772	18 007	(800 275)	(6,9%)
Total	66 214	67 955	137 778	(2,6%)

(*) Données au 30/06/2022 et au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

7.3 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023 à 61.839 mDT contre 50.727 mDT au 30 juin 2022 et s'analyse comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Gains nets sur titres de transaction	9 144	78	6 144	11623,1%
Intérêts nets sur bons de trésor	9 144	78	6 144	11623,1%
Gains (pertes) nets sur titres de placement	29 362	25 884	51 547	13,4%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	25 482	22 619	45 101	12,7%
Gains/Pertes sur titres de placement	3 880	3 265	6 446	18,8%
Gains nets sur opérations de change	23 333	24 765	56 246	(5,8%)
Total	61 839	50 727	113 937	21,9%

7.4 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 30 juin 2023 à 61.281 mDT contre 41.975 mDT au 30 juin 2022 et s'analysent comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	17 417	4 645	13 819	275,0%
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	27 835	27 742	55 941	0,3%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	16 029	9 588	11 415	67,2%
Total en mDT	61 281	41 975	81 176	46,0%

7.5 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 30 juin 2023 à -369.176 mDT contre -259.510 mDT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Opérations avec les établissements bancaires	(83 654)	(47 349)	(113 158)	(76,7%)
Opérations avec la clientèle	(263 288)	(191 487)	(428 592)	(37,5%)
Emprunts et ressources spéciales	(22 228)	(20 674)	(42 543)	(7,5%)
Autres intérêts et charges	(6)	-	(4)	-
Total	(369 176)	(259 510)	(584 297)	(42,3%)

7.6 – Analyse de l'évolution du produit net bancaire

Le produit net bancaire a enregistré une augmentation de 3,2% entre juin 2022 et juin 2023, cette évolution est expliquée comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Intérêts et revenus assimilés	521 104	429 167	951 865	21,4%
Intérêt courus et charges assimilées	(369 177)	(259 510)	(584 297)	(42,3%)
Marge nette d'intérêts	151 927	169 657	367 568	(10,5%)
Commissions reçues	66 214	67 150	136 304	(1,4%)
Commissions payées	(4 889)	(3 687)	(9 557)	(32,6%)
Commissions nettes	61 325	63 463	126 747	(3,4%)
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	61 839	50 727	113 937	21,9%
Revenus du portefeuille titres d'investissement	61 281	41 975	81 176	46,0%
Produit net bancaire	336 372	325 822	689 428	3,2%

7.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(93 882)	(112 033)	(200 622)	16,2%
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(115 204)	(104 143)	(170 525)	(10,6%)
Dotations aux provisions additionnelles	(21 350)	(25 044)	(50 695)	14,8%
Dotations aux provisions collectives	-	-	(38 225)	-
Reprises sur provisions pour créances douteuses	30 605	25 028	128 808	22,3%
Reprises sur provisions additionnelles	13 607	5 578	128 128	143,9%
Créances cédées à STRC ou radiées	-	(10 914)	(262 935)	100,0%
Créances passées par pertes	(1 540)	(5 571)	(12 480)	72,4%
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	-	3 033	77 302	(100,0%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(4 129)	(7 446)	(15 852)	44,5%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(12 025)	(8 311)	(23 094)	(44,7%)
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(1 491)	(2 613)	(4 600)	42,9%
Reprises de provisions pour risques et charges	8 176	1 034	7 777	690,7%
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	1 211	2 444	4 065	(50,5%)
TOTAL	(98 011)	(119 479)	(216 474)	18,0%

7.8 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 30 juin 2023, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(7 713)	(623)	(9 026)	(1138,0%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(3 682)	(86)	(817)	(4181,4%)
Plus values ou moins values de cession du portefeuille d'investissement	87	1 625	2 323	(94,6%)
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	4 234	2 531	6 284	67,3%
Reprises sur provisions pour fonds gérés	47	187	777	(74,9%)
Total	(7 027)	3 634	(459)	(293,4%)

7.9– Autres produits d’exploitation

La rubrique autres produits d’exploitation a atteint au 30/06/2023 un total de 4.695 mDT contre 3.847 mDT au 30/06/2022, détaillés comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Revenus des immeubles	923	398	1 115	131,9%
Intérêts sur crédits au personnel	3 759	3 442	7 052	9,2%
Autres produits accessoires	13	7	78	85,7%
Total	4 695	3 847	8 245	22,0%

7.10– Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 30 Juin 2023 un total de 115.885 mDT contre 105.487 mDT au 30 Juin 2022 , détaillés comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Rémunération du personnel	(86 074)	(77 405)	(145 602)	(11,2%)
Charges sociales	(27 838)	(26 223)	(45 814)	(6,2%)
Autres charges liées au personnel	(1 973)	(1 859)	(3 552)	(6,1%)
Total	(115 885)	(105 487)	(194 968)	(9,9%)

7.11– Charges générales d’exploitation

Les charges générales d’exploitation ont atteint au 30 Juin 2023 un total de 52.641 mDT contre 47.878 mDT au 30 Juin 2022, détaillées comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Loyer	(2 549)	(2 168)	(4 591)	(17,6%)
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(3 114)	(2 620)	(5 248)	(18,9%)
Travaux et façons exécutés par des tiers	(11 903)	(10 359)	(21 469)	(14,9%)
Cotisation d’adhésion Fond de garantie de dépôts	(13 274)	(12 396)	(24 813)	(7,1%)
Primes d’assurance	(924)	(805)	(1 855)	(14,8%)
Autres	(1 634)	(2 578)	(5 145)	36,6%
Impôts et taxes	(4 287)	(2 224)	(4 963)	(92,8%)
Fournitures faites à l’entreprise	(1 090)	(1 138)	(2 959)	4,2%
Rémunération d’intermédiaire et honoraire	(3 061)	(1 400)	(2 180)	(118,6%)
Transport et déplacement	(169)	(163)	(307)	(3,7%)
Frais divers de gestion	(10 636)	(12 027)	(25 377)	11,6%
Total	(52 641)	(47 878)	(98 907)	(9,9%)

7.12– Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de -00.125 mDT au 30/06/2023 à contre 13.154 mDT au 30/06/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Gains provenant des autres éléments ordinaires	4 214	21 411	36 300	(80,3%)
- Plus-value de cession	-	-	84	-
- Subvention TFP	1 746	1 580	1 580	10,5%
Autres gains	2 468	19 831	34 636	(87,6%)
Pertes provenant des autres éléments ordinaires	(4 339)	(8 257)	(16 341)	47,5%
Total	(125)	13 154	19 959	(101,0%)

7.13– Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 30 Juin 2023 à 21.402 mdt contre 27.323 mdt au 30 Juin 2022.

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Résultat fiscal	61 148	78 065	264 375	(21,7%)
Impôts sur les sociétés	(21 402)	(27 323)	(92 531)	21,7%

8 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

8.1 – Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, en Juin 2023, un flux de trésorerie net positif de 75 536 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 199 425 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net positif de 55 075 mDT.
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 213 518 mDT.
- les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 1 424 mDT.
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 29 838 mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 97 088 mDT.

8.2 – Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé en Juin 2023, un flux net négatif de 115 865 mDT.

8.3 – Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, en Juin 2023, un flux de trésorerie net négatif de 48 210 mDT.

8.4 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 30 Juin 2023, un solde de -1.313.468 contre -1.213.841 mDT au 30 Juin 2022, détaillées comme suit :

Libellé	Fin Juin 2023	Fin Juin 2022	Fin Décembre 2022	Variation %
Caisse, CCP et reprise de liquidité	94 061	72 296	77 366	30,1%
BCT	(2 024 170)	(855 340)	(1 419 766)	(136,7%)
Banques et organismes spécialisés	(17 781)	28 970	(850)	(161,4%)
Prêts emprunts sur le marché monétaire	402 381	(468 578)	(121 077)	185,9%
Titres de transactions	232 041	8 811	239 398	2533,5%
Total	(1 313 468)	(1 213 841)	(1 224 929)	(8,2%)

9- NOTES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRETÉ DES ÉTATS

Les présents états financiers ont été autorisés pour la publication par le Conseil d'administration du 29/09/2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

10- NOTES RELATIVES AUX OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

10.1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

- Suite à la souscription de la STB à l'Emprunt National 2023-1et 2023-2, pour un montant total de 134 millions de dinars la STB a perçu une commission de placement de 1 340 402 DT HTVA.

-En vertu des décisions du Ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines sociétés publiques. Ces garanties sont à hauteur de 828 millions de dinars.

-L'encours des dépôts à terme souscrits, courant le premier semestre 2023, par les filiales et les entreprises associées de la STB totalise, au 30 Juin 2023, un montant de 115,750 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	bon de caisse	Certificat de Dépôt	Dépôt à terme	Total général
IMMOBILIERE DE L'AVENUE			5 200 000	5 200 000
MAGASINS GENERAUX ET			5 700 000	5 700 000
STB INVEST			5 120 000	5 120 000
STE TUNISIENNE DE			22 030 000	22 030 000
STE TOURISTIQUE ED-DKHILA		500 000		500 000
LA GENERALE DE VENTE GEVE			3 000 000	3 000 000
STB MANAGER		2 000 000		2 000 000
L INVESTISSEUR STE SICAV			200 000	200 000
ACTIVOTELS		1 000 000		1 000 000
SICAV AVENIR			200 000	200 000
SICAV L'EPARGNANT		15 000 000	3 000 000	18 000 000
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE		26 500 000	26 500 000	53 000 000
Total en dinars	0	45 000 000	70 950 000	115 950 000

10.2 - Opérations réalisées relative à des convention antérieures

-En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

- Courant le 1er semestre 2023, la STB a procédé au remboursement de la première tranche de la dotation de l'Etat d'un montant de 40 millions de dinars. Au 30/06/2023, le montant de la dotation qui figure au niveau des capitaux propres est 77 millions de dinars.

-Antérieurement au premier semestre 2023 et en vertu des décisions du Ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 30/06/2023, ces garanties sont à hauteur de 698 millions de dinars.

-Antérieurement au premier semestre 2023, la STB a signé des conventions de financement en Devises avec l'État Tunisien, son principal actionnaire. L'encours de ces prêts au 30/06/2023 est de 45 000 000.00 millions d'Euros soit l'équivalent de 151,592 millions de dinars.

En vertu des correspondances parvenues en 2020, la garantie de l'État signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011 a été renouvelée jusqu'au 15 février 2021. En vertu de cette décision, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire à hauteur de 70 millions de dinars pour une période de 7 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 7,25%.

La STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire en devise à court terme qui s'élève au 30 juin 2023 à 560 mille USD soit l'équivalent de 1,734 millions de dinars échu 01-03-2022 et demeurent en impayés jusqu'à ce jour.

-Antérieurement au premier semestre 2023, les administrateurs, les entreprises associées ainsi que les filiales de la STB ont souscrit aux différents emprunts obligataires émis par la STB.

Relation	Encours au 30/06/2023
SICAV L'EPARGNANT	3 693 100
SMGERT (MAG GENER ET ENTF	20 000
STB FINANCE	1 625 000
STB INVEST	15 060 938
SICAV L'EPARGNANT OBLIGAT	4 644 000
SICAV L'INVESTISSEUR	103 000
SICAV L'AVENIR	30 000
STB SICAR	1 700 000
Obligations souscrites par les filiales et les entreprises associées	26 876 038
STAR	15 608 000
MAE	7 524 350
Total obligations souscrites par les administrateurs	23 132 350
Total en dinars	50 008 388

- En vertu des conventions conclues avec la SICAV L'Épargne, la SICAV Investisseur, la SICAV Avenir et la SICAV l'épargne obligataire, la STB assure la fonction de dépositaire et/ou de distributeur de titres et de fonds pour ces SICAV. En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

* 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargne calculé quotidiennement. La commission relative au 30/06/2023 s'élève en TTC à 66 381,128 DT.

* 0,2% du montant de l'actif net de la SICAV l'investisseur calculé quotidiennement. La commission relative au 30/06/2023 s'élève à en TTC 514,209 DT.

* 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargne obligataire calculé quotidiennement. La commission au 30/06/2023 s'élève en TTC à 58 031,283 DT.

- En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP DELTA et FCP HIKMA, gérés par la STB FINANCE

- En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP INNOVATION et FCP CAPITAL PLUS, gérés par la STB FINANCE

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (hors taxes) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative au premier semestre 2023 s'élève à 6 906,096 DT en TTC.

-Antérieurement au premier semestre 2022, la STB a signé avec sa filiale STB SICAR plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 30/06/2023
Fonds gérés STB 1	1999	8 000	4 761
Fonds gérés STB 2	2000	8 000	5 061
Fonds gérés STB 3	2001	5 000	3 822
Fonds gérés STB 4	2002	6 500	5 756
Fonds gérés STB 5	2003	6 824	5 508
Fonds gérés STB 6	2005	2 707	707
Fonds gérés STB 7	2006	800	737
Fonds gérés STB 8	2007	6 752	5 858
Fonds gérés STB 9	2008	4 800	4 317
Fonds gérés STB 10	2008	8 748	8 672
Fonds gérés STB 11	2009	6 000	5 842
Fonds gérés STB 12	2009	9 898	10 966
Fonds gérés STB 14	2020	10 000	10 336
Fonds gérés STB 15	2021	10 000	10 702
Fonds gérés ID STB 1	2002	2 000	1 233
Fonds gérés ID STB 2	2002	2 000	1 263
Fonds gérés ID STB 3	2003	5 436	3 755
Fonds gérés ID STB 4	2005	360	363
Fonds gérés ID STB 5	2006	1 133	1 240
Fonds gérés ID STB 6	2007	4 000	3 448
Total en mille dinars		108 958	94 347

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

*Commission de gestion de 1% prélevée sur les actifs valorisés à la date de clôture du fonds géré payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions avec un minimum de 1% du montant des fonds alloués par an ;

*Commission de performance de 10% à 20% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis ;

*Commission de rendement de 10% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Au 30/06/2023, la STB a comptabilisé une charge globale de 2 535.893 mille dinars au titre de ces différentes commissions.

L'encours des fonds budgétaires s'élève au 30/06/2023 à 88,903 millions de dinars contre 80,238 millions de dinars au 30/06/2022.

Courant l'exercice 2020, la STB Moyens Généraux a signé avec la STB, société mère, une convention de mise à disposition de ressources humaines ayant pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles la société s'engage à mettre à la disposition de la STB des ressources humaines pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 2020 renouvelable par tacite reconduction. Le prix de ces prestations est composé des salaires bruts y compris les avantages des agents majorés de toutes les charges patronales y afférentes avec une marge bénéficiaire de 5%. Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour le premier semestre 2023 ont totalisé la somme de 537 272,659 dinars (HTVA).

Courant 2015, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Moyens Généraux une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les services de nettoyage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} février 2015 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de nettoyage calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de nettoyage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Moyens Généraux. Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour le premier semestre 2023 ont totalisé la somme de 2 842 485,695 dinars (HTVA).

-Antérieurement au premier semestre 2023, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Sécurité et Gardiennage une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les prestations de gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de gardiennage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de gardiennage majoré des avantages et des charges patronales ainsi que les frais du siège de la STB Sécurité et Gardiennage.

-Courant 2017, la STB Sécurité et Gardiennage a signé avec la STB, société mère, trois conventions portant sur la prise en charge par la STB -SG des salaires et avantages de trois gardiens de deux hôtels qui ont été acquis par la STB dans le cadre d'un règlement judiciaire.

Antérieurement au 30/06/2023, la société a conelue avec la STB, une convention de prestation de service de gardiennage. Les prix de ces prestations sont composés des salaires bruts y compris les avantages des agents de sécurités majoré de toutes les charges patronales y afférentes avec une marge bénéficiaire de 5%.

-Au 30/06/2023, la STB SG a comptabilisé un produit de 4 314 mille dinars HTVA au titre de ces différentes prestation..

Les comptes de dépôts à vue (créditeurs) ouverts par certaines filiales et entreprises aassociées accusent au 30/06/2023, un total de 9,318 millions de dinars détaillé comme suit:

SOCIETE	MONTANT
IMMOBILIERE DE L AVENUE	131 353
STE TUNISIENNE DE RECOUV	399 673
STE TOURISTIQUE ED-DKHILA	3
LA GENERALE DE VENTE GEV	83 433
STE SICAV L EPARGNANT	3 817 037
STB MANAGER	50 434
STB FINANCE	192 824
STB INVERST	14 239
ACTIVHOTELS	259 333
L INVESTISSEUR STE SICAV	333 998
SICAV AVENIR	220 385
STB SICAR	3 805 618
MAGASINS GENERAUX ET ENT	9 259
TOTAL	9 317 588

-Les concours bancaires accordés par la STB aux sociétés, parties liées, à ses administrateurs et à ses dirigeants totalisent, au 30/06/2023, un montant de 39,853 millions de dinars, répartis comme suit:

Relation	Debit en compte	Autres engagements	Total engagements
STE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT	-	5 714 286	5 714 286
IMMOBILIERE DE L AVENUE	-	28 422 570	28 422 570
STB INVERST	1 132	-	1 132
STB SICAR	13 116	-	13 116
STE TOURISTIQUE ED-DKHILA EXTENSIO	-	2 765 000	2 765 000
STB MOYENS GENERAUX	208 674	-	208 674
MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOT REI	-	250 000	250 000
S.T.B SECURITE GARDIENNAGE	131 367	-	131 367
STE SICAV L EPARGNANT	139	-	139
TOTAL GROUPE STB	354 427	37 151 855	37 506 283
STAR	-	2 180 190	2 180 190
MOHAMED TAHAR BEL LASSOUED	730	-	730
TOTAL ADMINISTRATEUR	730	2 180 190	2 180 920
SECRETAIRE GENERAL	-	155 889	155 889
DIRECTEUR GENERAL	-	10 043	10 043
TOTAL DIRIGEANTS	-	165 932	165 932
TOTAL GENERAL	355 158	39 497 978	39 853 135

-La STB loue à ses filiales certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	loyer 2023TTC
STRC 1 ^{er} étage	10000 (TTC)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	12 742
STRC 2 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/09/2001	5%	deuxième année de la location	14 750
STRC 3 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/04/2005	5%	deuxième année de la location	12 135
STB MANAGER	5 400 (HTVA)	01/01/2003	5%	deuxième année de la location	20 889
STB MANAGER	19 549,117 (HTVA)	01/12/2011	5%	deuxième année de la location	
STB FINANCE	27 874,767 (HTVA)	01/01/2010	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	35 868
STB FINANCE	44 983,261 (HTVA)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	4 800 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	3 306
STB MOYENS GENERAUX	5 400 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	3 719
ACTIVHOTELS	5 515 (HTVA)	01/07/2020	5%	deuxième année de la location	1 683
ACTIVHOTELS	4 927,864 (HTVA)	01/04/2023	5% (tous les deux ans)	deuxième année de la location	
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	53 932,800 (HTVA)	01/01/2022	2%	deuxième année de la location	32 732
TOTAL EN DINARS					137 824

10.3- Obligations et engagements de la STB envers les dirigeants

I. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

*Les éléments de rémunération du directeur général sont comme suit :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire net mensuel fixé à 16 mille dinars,
- Et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe soit 96 mille dinars et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 500 litres de carburant par mois, la prise en charge des frais de communication téléphonique avec un plafond de 250 dinars par mois ainsi que le remboursement de tous les frais engagés dans le cadre de l'exercice de son activité sur présentation des factures y afférentes.

*Les éléments de rémunération du Secrétaire Général tels que révisés par le comité de nomination et de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 16 septembre 2020. Les éléments de rémunération ont été révisés comme suit :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel fixé à 4,767 mille dinars soit un salaire net de 2,670 mille dinars ;
- Une indemnité de fonction complémentaire de 1 500 dinars (révision de l'indemnité de 600 dinars à 2000 dinars) ;
- Et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 400 litres de carburant par mois ainsi que le remboursement des frais téléphoniques.

*Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs de la STB a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 avril 2022 à 4000 dinars en net par séance pour le président du conseil d'administration et à 2000 dinars en net par séance pour les membres du conseil d'administration.

*Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 avril 2022 à 2000 dinars en net et par séance pour le président de chaque comité et à 1000 dinars en net et par séance pour les membres des comités. Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leur choix.

2. Les obligations et engagements de la STB envers les administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 30 Juin 2023, se présentent comme suit (en DT) :

Administrateurs	
Charge de la période	Passif au 30/06/2023
365 000	208 000

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE (STB BANK)

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB BANK),

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 04 juillet 2023 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank), arrêtés au 30 juin 2023, et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 1.216.183 KDT y compris un résultat bénéficiaire de 37.252 KDT.

Nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la STB Bank, comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 30 juin 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes internationales d'audit (ISAs) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Fondements de notre conclusion avec réserves

- 1) La comptabilité multi-devises tenue par la STB Bank n'est pas conforme aux prescriptions de la norme comptable NC 22, *Contrôle interne et organisation comptable dans les établissements bancaires*, et aux prescriptions de la norme comptable NC 23, *Opérations en devises dans les établissements bancaires*. Les traitements effectués au fil des périodes comptables ont notamment abouti à la présentation parmi les passifs du bilan arrêté au 30 juin 2023 (rubrique PA5 : Autres passifs) d'un compte « écarts de conversion », avec un solde créditeur de 46.717 KDT, et d'un compte « contre-valeur position de change », avec un solde créditeur de 3.706 KDT, qui devraient être soldés en impactant le résultat net de la période et les capitaux propres au 30 juin 2023 (à l'exception des « comptes d'ajustement devises » qui sont débités ou crédités, selon le cas, du gain ou de la perte de change sur les éléments hors bilan).

Par ailleurs, le rapprochement des soldes comptables des comptes de dépôts en devises de la clientèle (avant leur conversion dans la monnaie de référence) avec les soldes extracomptables correspondants (issus de l'applicatif métier), arrêtés au 30 juin 2023, fait apparaître des écarts significatifs, pour l'équivalent de 58.169 KDT. Signalons que certains comptes de dépôts en devises de la clientèle sont convertis dans la monnaie de référence (par application des cours de change en vigueur à la date de clôture) sur la base des soldes extracomptables en devises alors que les autres comptes de la même catégorie le sont sur la base des soldes comptables en devises, et ce, en impactant le compte « écarts de conversion » au bilan pour un montant de 54.024 KDT.

Le passage de la STB Bank à une comptabilité multi-devises conforme, dans tous ses aspects, aux normes comptables en vigueur (projet en cours de réalisation à la date de notre intervention) ainsi que l'apurement des comptes de bilan y afférents, risquent d'impacter significativement sa situation financière au 30 juin 2023 ainsi que sa performance financière pour le semestre clos à cette date. Face à ce risque, une provision de 12.105 KDT a été constituée par la STB Bank ; toutefois, les informations qui nous ont été fournies par la Banque ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 2) Les états de rapprochements des comptes ouverts auprès de la BCT (TND et devises) et des comptes des correspondants (NOSTRO), arrêtés au 30 juin 2023, font apparaître d'anciens suspens remontant aux exercices 2022 et antérieurs et totalisant les montants suivants :

Description	Débit	Crédit
BCT (TND et devises)	36.955	(43.868)
Mouvements comptabilisés par la STB Bank et non pris en compte par la BCT	18.078	(14.452)
Mouvements comptabilisés par la BCT et non pris en compte par la STB Bank	18.877	(29.416)
Correspondants (NOSTRO)	814.950	(823.412)
Mouvements comptabilisés par la STB Bank et non pris en compte par les Correspondants	608.128	(501.602)
Mouvements comptabilisés par les Correspondants et non pris en compte par la STB Bank	206.822	(321.810)
Total en KDT	851.905	(867.280)

Nous estimons que l'apurement de ces suspens, accumulés au fil des ans, impactera de manière significative la situation financière de la STB Bank au 30 juin 2023. Une provision de 29.508 DT a été constituée afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse des capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Banque ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 3) Les rubriques « AC7 : Autres actifs » et « PA5 : Autres passifs », figurant respectivement parmi les actifs et les passifs du bilan arrêté au 30 juin 2023, renferment plusieurs anciens comptes ouverts notamment pour la comptabilisation des opérations liées à la télé-compensation.

Les soldes figés de ces anciens comptes de bilan, non mouvementés depuis le 31 décembre 2021, totalisent 80.118 KDT pour les autres actifs et 77.561 KDT pour les autres passifs, au 30 juin 2023. En sachant qu'une part importante des comptes à soldes figés présentés parmi les autres actifs trouve sa contrepartie au niveau des autres passifs, une provision de 18.756 DT a été constituée afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse des capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Banque ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

Par ailleurs, nos travaux d'examen limité nous ont permis de relever également l'existence, au niveau de la rubrique « PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle », figurant parmi les passifs du bilan arrêté au 30 juin 2023, d'anciens comptes non mouvementés depuis plusieurs exercices et dont les soldes totalisent 3.072 KDT. Ces anciens passifs risquent de ne pas représenter des obligations actuelles pour la STB Bank et devraient être apurés.

- 4) La rubrique « PA4 : Emprunts et ressources spéciales », figurant parmi les passifs du bilan arrêté au 30 juin 2023, renferme des anciens comptes de passif qui ne sont pas mouvementés depuis plusieurs exercices et dont les soldes totalisent 19.691 KDT comme le montre le tableau suivant :

Désignation	Solde créditeur
- Emprunts obligataires	542
- Ressources budgétaires	7.159
- Ressources extérieures	11.641
- Intérêts à payer sur ressources extérieures	349
Total en KDT	19.691

L'apurement de ces comptes de passif risque d'impacter de manière significative la situation financière de la STB Bank au 30 juin 2023.

Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des questions décrites aux paragraphes précédents, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la STB Bank au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'Observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La rubrique « AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers », figurant parmi les actifs du bilan arrêté au 30 juin 2023, renferme une créance sur la Banque Franco-Tunisienne (BFT), déclarée en cessation de paiement, pour un montant de 71.846 KDT (dont des intérêts courus pour un montant de 1.846 KDT totalement provisionné). La créance en principal de 70.000 KDT est couverte par une garantie de l'État en vertu de la convention signée par le Ministre des Finances, le Directeur Général de la STB et le Directeur Général de la BFT le 13 octobre 2011. Selon une correspondance officielle émanant du Ministère des Finances et datée du 10 mars 2022, cette garantie est prolongée jusqu'à la clôture de la liquidation de la BFT. De ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le risque de non-recouvrement du principal de ladite créance.
- 2) La rubrique « AC3 : Créances sur la clientèle », figurant parmi les actifs du bilan arrêté au 30 juin 2023, inclut les créances sur les entreprises publiques dont le total des engagements a passé de 1.914.204 KDT (dont Office des Céréales : 562.675 KDT) au 31 décembre 2022 à 1.814.683 KDT (dont Office des Céréales : 543.963 KDT) au 30 juin 2023, soit une variation à la baisse de 99.521 KDT. Les engagements des entreprises publiques, représentant environ 12% du total des engagements de la clientèle (bilan et hors bilan) au 30 juin 2023, sont couverts à hauteur de : 1.527.192 KDT par la garantie de l'État, 175.717 KDT par les autres garanties et 17.228 KDT par les provisions constituées ainsi que les agios et intérêts réservés par la STB Bank, soit une couverture totale de 1.720.137 KDT au 30 juin 2023.

Cette rubrique inclut également, à la même date, des créances sur certaines sociétés hôtelières et touristiques connaissant des difficultés économiques et financières persistantes, classées dans la catégorie des actifs financiers nécessitant un suivi particulier (classe 1) et pour lesquelles la STB Bank n'a pas comptabilisé de provisions à base individuelle. L'appréciation définitive du risque de crédit lié à ces créances sera effectuée en tenant compte des recouvrements attendus au cours du second semestre de l'année 2023 (vu le caractère cyclique de l'activité de ces sociétés) et des autres éléments pertinents.

- 3) La rubrique « CP2 : Dotation de l'État », figurant parmi les capitaux propres du bilan arrêté au 30 juin 2023, affiche un solde nul au 30 juin 2023, contre 117.000 KDT au 31 décembre 2022, soit une variation de 117.000 KDT s'expliquant par le remboursement à l'État d'un montant de 40.000 KDT, étant donné que la STB Bank a retrouvé son équilibre financier suite au résultat bénéficiaire enregistré en 2022, et par le reclassement du reliquat de 77.000 KDT à la rubrique « PA5 : Autres passifs ».

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 septembre 2023

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE
MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, associé



P/ Le Groupement :
eXacom Audit & MAC

Abderrazak SOUEI, expert-comptable



AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Société UNIMED

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira – 4060

La société UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2023 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation) et Mr Ahmed AYADI (General Audit).

Bilan
Au 31 Décembre
<Exprimé en Dinar Tunisien>

Actifs	Notes	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022
Actifs non courants				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations incorporelles		7 073 180	5 340 605	6 876 924
Moins : amortissements		<4 925 605>	<4 486 903>	<4 636 733>
	IV.1	2 147 575	853 702	2 240 191
Immobilisations corporelles		186 598 196	166 672 377	178 497 751
Moins : amortissements		<109 953 563>	<100 460 785>	<105 143 105>
	IV.2	76 644 633	66 211 592	73 354 646
Immobilisations financières		9 141 936	8 518 753	8 357 366
Moins : provisions		<540 181>	<429 765>	<472 005>
	IV.3	8 601 755	8 088 988	7 885 361
Total des actifs immobilisés		<u>87 393 963</u>	<u>75 154 282</u>	<u>83 480 198</u>
Total des actifs non courants		<u>87 393 963</u>	<u>75 154 282</u>	<u>83 480 198</u>
Actifs courants				
Stocks		49 535 122	41 690 555	47 976 289
Moins : provisions		<4 535 960>	<3 497 209>	<3 835 346>
	IV.4	44 999 162	38 193 346	44 140 943
Clients et comptes rattachés		40 790 654	29 235 473	35 061 216
Moins : provisions		<1 808 427>	<1 616 997>	<1 116 383>
	IV.5	38 982 227	27 618 476	33 944 833
Autres actifs courants		12 454 176	17 207 462	17 351 633
Moins : provisions		<992 792>	<986 976>	<1 030 716>
	IV.6	11 461 384	16 220 486	16 320 917
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.7	929 669	11 260 914	5 977 767
Total des actifs courants		<u>96 372 442</u>	<u>93 293 222</u>	<u>100 384 460</u>
Total des actifs		<u>183 766 405</u>	<u>168 447 504</u>	<u>183 864 658</u>

BILAN
Au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022
Capitaux propres				
Capital social		32 000 000	32 000 000	32 000 000
Réserves		48 150 025	48 150 025	48 150 025
Résultats reportés		8 505 253	15 683 157	15 683 157
Autres capitaux propres		64 155	252	35 211
Capitaux propres avant résultat de la période	IV.8	88 719 433	95 833 434	95 868 393
Résultat de la période		6 675 726	1 388 327	7 830 096
<u>Total des capitaux propres après résultat de l'exercice</u>		<u>95 395 159</u>	<u>97 221 761</u>	<u>103 698 489</u>
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts	IV.9	25 617 139	28 624 335	25 328 010
Autres passifs non courants	IV.10	2 024 418	1 568 647	1 729 081
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>27 641 557</u>	<u>30 192 982</u>	<u>27 057 091</u>
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.11	14 069 511	9 697 845	16 802 176
Autres passifs courants	IV.12	21 572 991	17 739 156	6 419 894
Autres passifs financiers	IV.13	20 803 708	9 778 295	22 547 591
Concours bancaires	IV.14	4 283 479	3 817 465	7 339 417
<u>Total des passifs courants</u>		<u>60 729 689</u>	<u>41 032 761</u>	<u>53 109 078</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>88 371 246</u>	<u>71 225 743</u>	<u>80 166 169</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>183 766 405</u>	<u>168 447 504</u>	<u>183 864 658</u>

Etat de Résultat
Pour l'Exercice clos au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022
Produits d'exploitation				
Revenus	V.1	61 251 466	42 478 315	96 361 155
Autres produits d'exploitation	V.2	44 630	8 304	255 122
Total des produits d'exploitation		61 296 096	42 486 619	96 616 277
Charges d'exploitation				
Variation stocks des produits finis	V.3	752 514	1 152 051	536 534
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	<28 534 672>	<20 955 559>	<45 456 865>
Charges de personnel	V.5	<9 282 391>	<8 379 659>	<16 528 947>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	<6 817 575>	<6 342 051>	<11 100 116>
Autres charges d'exploitation	V.7	<5 698 214>	<5 010 327>	<10 653 255>
Total des charges d'exploitation		<49 580 338>	<39 535 545>	<83 202 649>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>11 715 758</u>	<u>2 951 074</u>	<u>13 413 628</u>
Charges financières nettes	V.8	<2 906 036>	<1 276 293>	<3 649 580>
Produits des placements	V.9	77 398	167 576	192 391
Autres gains ordinaires	V.10	3 195	88 381	97 803
Autres pertes ordinaires	V.11	<117 566>	<61 574>	<223 224>
<u>Résultat des activités ordinaires avant Impôt</u>		<u>8 772 749</u>	<u>1 869 164</u>	<u>9 831 018</u>
Impôt sur les sociétés	V.12	<2 097 023>	<480 837>	<2 000 922>
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		<u>6 675 726</u>	<u>1 388 327</u>	<u>7 830 096</u>
Résultat net de la période		6 675 726	1 388 327	7 830 096

Etat de Flux de Trésorerie
Pour l'Exercice clos au 31 Décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		6 675 726	1 388 327	7 830 096
Ajustements pour :				
Amortissements & provisions		6 817 575	6 342 051	11 100 116
Plus ou moins-value sur cession d'Immobilisations		-	<82 458>	<90 459>
Quote-part des subventions d'investissement		<11 096>	<504>	<756>
Capitalisation des amortissements		-	-	209 266
Variation des stocks		<1 558 833>	<4 251 031>	<10 536 765>
Variation des créances		<5 729 438>	<1 449 960>	<7 275 703>
Variation des autres actifs		4 897 457	<3 964 179>	<4 108 350>
Variation des fournisseurs d'exploitation		<2 732 665>	<904 134>	6 200 197
Variation des autres dettes		199 056	<686 896>	970 432
Flux provenant de (affectés à) l'exploitation	VI.1	<u>8 557 782</u>	<u><3 608 784></u>	<u>4 298 074</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement				
Décaissements pour acqu. d'Imm. Corp & Incorp.		<8 296 701>	<2 951 711>	<16 364 649>
Encaissements suite à la cession d'Imm Corp. & Incorp.		-	85 450	93 450
Décaissements pour acqu. d'Imm. Financières		<784 570>	<41 410>	-
Encaissements suite à la cession d'Imm. Financières		-	31 500	151 477
Encaissements des subventions d'investissement		40 040	-	35 211
Flux affectés à l'investissement	VI.2	<u><9 041 231></u>	<u><2 876 171></u>	<u><16 084 511></u>
Flux de trésorerie liés au financement				
Dividendes & autres distributions		-	-	<12 990 212>
Encaissements d'emprunts		21 160 460	13 300 000	33 417 978
Remboursement d'emprunts		<22 669 171>	<2 666 924>	<13 298 307>
Flux affectés au (provenant du) financement	VI.3	<u><1 508 711></u>	<u>10 633 076</u>	<u>7 129 459</u>
Variation de trésorerie		<u><1 992 160></u>	<u>4 148 121</u>	<u><4 656 978></u>
Trésorerie au début de la période		<1 361 650>	3 295 328	3 295 328
Trésorerie à la clôture de la période		<3 353 810>	7 443 449	<1 361 650>
Liquidités à l'actif du bilan		929 669	11 260 914	5 977 767
Concours bancaires au passif du bilan		<4 283 479>	<3 817 465>	<7 339 417>
Trésorerie selon le bilan		<3 353 810>	7 443 449	<1 361 650>

I. Présentation de la Société

La société « Unimed » est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Son capital s'élève au 30 juin 2023 à 32.000.000 DT divisé en 32.000.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

Créée en 1989, la société « Unimed » opère dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, et se spécialise particulièrement dans les produits stériles : les préparations injectables, les collyres destinés à une application ophtalmique et les solutions de perfusions.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. Son siège social est sis à la zone industrielle Kalaa Kébira - Sousse.

Sur le plan fiscal, la société « Unimed » est soumise aux règles du droit commun.

II. Faits significatifs de la période

Les principaux faits et événements ayant marqué le premier semestre 2023 sont :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 02 juin 2023 a décidé de distribuer des dividendes d'un montant de 15,008mDT à prélever sur les résultats reportés antérieurs.

- La signature d'un accord de partenariat avec le groupe japonais « GCUBE » pour la création d'une joint-Venture dans le but de fabriquer des Kits de Diagnostic Rapide appliqués aux domaines de la santé, de l'environnement et des aliments.

Cet accord a été concrétisé par la création de la société « NIPPOMED ». La participation de la société « Unimed » dans le capital de la société « NIPPOMED » s'est élevé à 749.970 DT, soit 49,998%.

- La société a contracté au cours du premier semestre de 2023 les emprunts suivants :

En DT	Taux d'intérêt	Nombre d'échéances	Période de grâce	Total au 30/06/2023
AMEN BANK 3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	3 000 000
AMEN BANK 0,5 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	500 000
AMEN BANK 0,6 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	600 000

III. Principes, Règles et Méthodes Comptables

La comptabilité générale de la société « Unimed » est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les présents états financiers de la société « Unimed » ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2023 ont été préparés par référence aux mêmes principes et méthodes comptables utilisés dans les états financiers arrêtés au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2022.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisien.

III.2 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 équipes.

III.3 Stocks

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits encours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi -finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire permanent.

III.4 Emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants », la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.6 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

III.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. À chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière de la société à la direction juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la direction générale.

III.8 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société et des taxes collectées pour le compte de l'État.

III.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change journalier de la BCT ;
- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.
- A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

III.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.13 Règles de traitement des frais de recherche et développement

Les états financiers de la société « Unimed » sont établis selon les dispositions des Normes Comptables Tunisiennes, notamment, les dispositions de la NCT20. Selon le §16 de cette norme, les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont généralement constatés en charges sauf en cas de respect de cinq conditions cumulatives au moment de leur engagement (§20 et §21 de la NCT 20). Parmi ces conditions figure la démonstration de l'existence d'un marché pour le produit en question. Or, la société « Unimed » n'est pas en mesure d'avoir une assurance sur la possibilité d'existence de marché sans l'obtention d'une AMM et même en cas de son obtention, la pérennité du marché du médicament en question peut être remise en cause.

En cas d'assurance relative à l'existence du marché suite à l'obtention de l'AMM et le maintien du potentiel économique lié au marché, la société « Unimed » ne peut pas activer les charges de développement en question qui sont déjà comptabilisées en charges et ce, en vertu des dispositions du § 23 de la NCT 20 « Les dépenses de développement imputées aux résultats d'exercices précédents ne doivent pas être capitalisées même si les circonstances qui justifiaient leur inscription en charges n'ont plus cours »

Compte tenu de ce qui précède, les dispositions de la NCT 20 ne permettent pas à la société « Unimed » d'activer les frais de l'unité de recherche et de développement. Fiscalement, une proportion des frais encourus par l'unité dédiée aux recherches et aux développements des médicaments et à leur expérimentation, doit être activée (Immobilisations incorporelles). Cette proportion est déterminée comme suit :

Pourcentage d'incorporation = Nombre des demandes d'AMM obtenues / Nombre de demande d'AMM déposées au titre de la période concernée.

L'administration fiscale admet la déductibilité fiscale de la charge d'amortissement liée à la proportion comptabilisée en immobilisations selon un mode linéaire et au taux de 33,33%.

III.14 Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Le management de la société n'a identifié aucun événement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 30 juin 2023 un montant de 2.147.575 DT contre 2.240.191 DT au 31 décembre 2022. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Logiciels	766 237	623 914	692 710
Sites Web	46 549	41 848	46 549
Concessions, marques, brevets et licences	4 563 179	4 322 309	4 440 450
Dépenses en recherche et développement	1 697 215	352 534	1 697 215
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	7 073 180	5 340 605	6 876 924
Amortissements des immobilisations incorporelles	<4 925 605>	<4 486 903>	<4 636 733>
Total immobilisations incorporelles nettes	2 147 575	853 702	2 240 191

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 30 juin 2023 à 76.644.633 DT contre 73.354.646 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Terrains	4 222 771	4 222 771	4 222 771
Constructions	10 935 460	10 679 170	10 679 170
Instal Gén Agenc et Aménagements divers	19 112 673	15 399 121	16 384 328
Matériel industriel	107 858 723	98 408 462	104 454 916
Outillage industriel	4 509 052	2 578 590	2 618 543
Matériel de conditionnement	760 990	760 990	760 990
Matériel de transport	8 395 120	8 210 748	8 395 120
Mobilier & matériel de bureau	1 344 487	1 279 561	1 336 332
Matériel informatique	2 089 695	1 814 579	2 037 973
Immobilisations corporelles en cours	25 689 174	21 420 867	25 927 557
Avances aux fournisseurs d'immobilisations	1 680 051	1 897 518	1 680 051
Total immobilisations corporelles	186 598 196	166 672 377	178 497 751
Amortissements des immobilisations corporelles	<109 953 563>	<100 460 785>	<105 143 105>
Total immobilisations corporelles nettes	76 644 633	66 211 592	73 354 646

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

En Dinar Tunisien	Valeurs brutes				Amortissements & provisions			VCN	
	31/12/2022	Acquisition	Reclass-ements	30/06/2023	31/12/2022	Dotations	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2023
Logiciels	692 710	73 527	-	766 237	<606 407>	<16 594>	<623 001>	86 303	143 236
Sites Web	46 549	-	-	46 549	<25 587>	<4 405>	<29 992>	20 962	16 557
Concessions, marques, brevets et licences	4 440 450	122 729	-	4 563 179	<3 732 723>	<133 405>	<3 866 128>	707 727	697 051
Dépenses en R&D	1 697 215	-	-	1 697 215	<272 016>	<134 468>	<406 484>	1 425 199	1 290 731
Immobilisations incorporelles	6 876 924	196 256	-	7 073 180	<4 636 733>	<288 872>	<4 925 605>	2 240 191	2 147 575
Terrains	4 222 771	-	-	4 222 771	-	-	-	4 222 771	4 222 771
Constructions	10 679 170	256 290	-	10 935 460	<6 092 725>	<175 380>	<6 268 105>	4 586 445	4 667 355
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	16 384 328	2 489 962	238 383	19 112 673	<12 595 444>	<464 398>	<13 059 842>	3 788 884	6 052 831
Matériels industriel	104 454 916	3 403 807	-	107 858 723	<74 441 117>	<3 420 671>	<77 861 788>	30 013 799	29 996 935
Outillage industriel	2 618 543	1 890 509	-	4 509 052	<2 422 744>	<54 400>	<2 477 144>	195 799	2 031 908
Matériel de conditionnement	760 990	-	-	760 990	<707 848>	<13 213>	<721 061>	53 142	39 929
Matériel de transport	8 395 120	-	-	8 395 120	<6 290 877>	<526 183>	<6 817 060>	2 104 243	1 578 060
Mobilier & matériel de bureau	1 336 332	8 155	-	1 344 487	<1 063 115>	<59 354>	<1 122 469>	273 217	222 018
Matériel informatique	2 037 973	51 722	-	2 089 695	<1 529 235>	<96 859>	<1 626 094>	508 738	463 601
Immobilisations corporelles en cours	25 927 557	-	<238 383>	25 689 174	-	-	-	25 927 557	25 689 174
Avances aux fournisseurs d'immobilisations	1 680 051	-	-	1 680 051	-	-	-	1 680 051	1 680 051
Immobilisations corporelles	178 497 751	8 100 445	-	186 598 196	<105 143 105>	<4 810 458>	<109 953 563>	73 354 646	76 644 633
Total Général	185 374 675	8 296 701	-	193 671 376	<109 779 838>	<5 099 330>	<114 879 168>	75 594 837	78 792 208

IV.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 30 juin 2023 à 8.601.755 DT contre 7.885.361 DT au 31 décembre 2022 et elles sont détaillées comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Titres de participation « Promochimica » (*)	7 762 600	7 762 600	7 762 600
Titres de participation « Nippomed »	749 970	-	-
Emprunt obligataire national	20 000	20 000	20 000
Titres immobilisés – droit de propriété	500	500	500
Dépôts & cautionnements	608 866	735 653	574 266
Total immobilisations financières brutes	9 141 936	8 518 753	8 357 366
Provisions pour dépréciation des immo financières	<540 181>	<429 765>	<472 005>
Total immobilisations financières nettes	8 601 755	8 088 988	7 885 361

(*) La société « Unimed » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société « PROMOCHIMICA » et aucune provision pour dépréciation n'est constituée sur ces titres.

IV.4 Stocks (En DT)

Le solde net des stocks s'élève à 44.999.162 DT au 30 juin 2023 contre 44.140.943 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Matières premières	16 994 245	12 096 989	16 853 356
Conditionnements	11 262 315	9 632 829	11 751 585
Encours en sous-traitance	531 910	1 001 116	483 183
Produits finis en sous-traitance	826 037	1 825 013	1 383 944
Encours	3 412 761	3 356 613	3 391 941
Produits finis	8 088 122	6 357 339	6 698 426
Pièces de rechange	7 046 963	6 200 701	6 270 891
Réactifs Laboratoires	903 203	790 540	706 202
Stock Consommable	469 566	429 415	436 761
Total des stocks bruts	49 535 122	41 690 555	47 976 289
Provisions pour dépréciation des stocks MP et AC	<2 858 520>	<2 173 658>	<2 442 260>
Provisions pour dépréciation des stocks PF et PSF	<949 039>	<1 074 836>	<1 149 476>
Provisions pour dépréciation des stocks PDR	<147 610>	<151 422>	<145 993>
Provisions pour dépréciation des stocks encours	<580 791>	<97 293>	<97 617>
Total des stocks nets	44 999 162	38 193 346	44 140 943

IV.5 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 30 juin 2023 à 38.982.227 DT contre 33.944.833 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Clients ordinaires locaux	8 925 656	4 577 354	6 136 907
Clients ordinaires étrangers	28 593 797	22 221 848	26 666 885
Clients, douteux ou litigieux	1 808 427	1 616 997	1 116 383
Valeurs à l'encaissement	1 462 774	819 274	1 141 041
Total des comptes clients bruts	40 790 654	29 235 473	35 061 216
Provisions pour dépréciation des créances	<1 808 427>	<1 616 997>	<1 116 383>
Total des comptes clients nets	38 982 227	27 618 476	33 944 833

IV.6 Autres actifs courants (En DT)

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 30 juin 2023 à 11.461.384 DT contre 16.320.917 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Fournisseurs avances & acomptes	4 687 233	8 107 853	4 269 154
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470	3 470	3 470
Personnel, avances & acomptes	371 777	255 594	245 782
Etat, impôts & taxes - Actifs	4 731 890	6 247 019	8 717 696
Etat, saisie provisoire	970 389	970 389	970 389
Débiteurs divers (*)	1 261 080	1 169 425	2 670 672
Charges constatées d'avance	256 418	276 790	310 689
Charges à répartir	149 919	149 919	149 919
Produits à recevoir	22 000	27 003	13 862
Total autres actifs courants	12 454 176	17 207 462	17 351 633
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	<992 792>	<986 976>	<1 030 716>
Total autres actifs courants nets	11 461 384	16 220 486	16 320 917

(*) La rubrique « Débiteurs divers » englobe une avance en compte courant de la société « Promochimica » pour un montant de 943.938 DT, estimée non récupérable et qui n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation à ce titre.

IV.7 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 30 juin 2023 à 929.669 DT contre 5.977.767 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Emprunt National	500 000	500 000	500 000
Placement courants	116	116	116
Blocage / Déblocage	62 531	508 705	257 099
Banques en DT	44 586	7 688 198	850 969
Banques en devises	310 789	2 546 982	4 360 882
CCP et e-dinars	1 575	1 575	1 575
Caisse	10 072	15 338	7 126
Total liquidités et équivalents de liquidités	929 669	11 260 914	5 977 767

IV.8 Capitaux propres (En DT)

Le solde des capitaux propres s'élève au 30 juin 2023 à 95.395.159 DT contre 103.698.489 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Capital	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Réserves légales	3 200 000	3 200 000	3 200 000
Réserves statutaires	2 777 847	2 777 847	2 777 847
Réserves libres	26 998 011	26 998 011	26 998 011
Réserves spéciales de réinvestissement	7 086 040	7 086 040	7 086 040
Réserves de Réévaluation	8 088 127	8 088 127	8 088 127
Résultats reportés	8 505 253	15 683 157	15 683 157
Subventions d'investissement	64 155	252	35 211
Total des capitaux propres avant résultat	88 719 433	95 833 434	95 868 393
Résultat net de l'exercice	6 675 726	1 388 327	7 830 096
Total des capitaux propres avant affectation	95 395 159	97 221 761	103 698 489

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Résultat net	6 675 726	1 388 327	7 830 096
Nombre d'actions moyen pondéré	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Résultat par action (DT)	0,209	0,043	0,245

(*) En application de la loi n° 56 du 27 décembre 2018 relative à l'institution du régime de la réévaluation légale des bilans pour les sociétés industrielles, la société « Unimed » a réévalué les éléments d'actifs corporels immobilisés, autres que les terrains et les bâtiments, selon leur valeur réelle, ne dépassant pas la valeur obtenue après réévaluation du prix d'acquisition ou de revient selon les indices fixés par le décret N°71 du 28 octobre 2019. L'écart de réévaluation est inscrit dans un compte spécial de réévaluation non distribuable pour un montant de 8.088kDT. L'amortissement excédentaire est à constater sur une période de 5 ans qui a commencé en 2020.

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital Social	Réserves légales	Réserve de réinvestissement	Autres réserves	Résultats Reportés	Réserves de Réévaluation	Résultat de la période	Subvention d'investissement	Total des CP avant affectation
Situation au 31 décembre 2022	32 000 000	3 200 000	7 086 040	29 775 858	15 683 157	8 088 127	7 830 096	35 211	103 698 489
Affectation en réserves et résultats reportés	-	-	-	-	7 830 096	-	<7 830 096>	-	-
Dividendes à distribuer (1)	-	-	-	-	<15 008 000>	-	-	-	<15 008 000>
Nouvelles subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	40 040	40 040
Résorption des subv d'investissement (2)	-	-	-	-	-	-	-	<11 096>	<11 096>
Résultat au 30 juin 2023	-	-	-	-	-	-	6 675 726	-	6 675 726
Situation au 30 juin 2023	32 000 000	3 200 000	7 086 040	29 775 858	8 505 253	8 088 127	6 675 726	64 155	95 395 159

(1) L'AGO du 02 juin 2023 a décidé la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2022 pour 15.008.000 DT.

(2) Le détail de la subvention d'investissement se présente comme suit :

Nature	Donneur	Etendue	QP inscrite au résultat 2022 et antérieur	QP inscrite au résultat 2023	Valeur au 30/06/2023	Conditions non remplies
ITP 2022	Ministère de l'industrie	35 211	-	5 868	29 343	Néant
ITP 2023	Ministère de l'industrie	40 040	-	5 228	34 812	Néant
Total général		75 251	-	11 096	64 155	

IV.9 Emprunts (En DT)

Le solde des emprunts à long terme s'élève au 30 juin 2023 à 25.617.139 DT contre un solde au 31 décembre 2022 de 25.328.010 DT. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Emprunt - AB	25 372 387	27 227 869	24 522 951
Emprunt - Leasing	-	192 256	81 900
Emprunt - BH	244 752	1 204 210	723 159
Total Emprunts	25 617 139	28 624 335	25 328 010

IV.10 Autres passifs non courants (En DT)

Les autres passifs non courants sont constitués par la provision pour risques divers qui s'élève à 2.024.418 DT au 30 juin 2023 contre 1.729.081 DT au 31 décembre 2022.

IV.11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 30 juin 2023 à 14.069.511 DT contre 16.802.176 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Fournisseurs d'exploitation locaux	2 918 679	1 854 252	7 799 583
Fournisseurs locaux, effets à payer	1 226 357	382 053	1 936 867
Fournisseurs, factures non parvenues	2 712 503	1 939 212	2 078 784
Fournisseurs d'exploitation étrangers	5 694 037	4 942 169	4 765 260
Fournisseurs étrangers, paiements en cours	1 285 922	488 238	155 778
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	232 013	91 921	65 904
Total des dettes fournisseurs	14 069 511	9 697 845	16 802 176

IV.12 Autres passifs courants (En DT)

Le solde des autres passifs courants s'élève au 30 juin 2023 à 21.572.991 DT contre 6.419.894 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Personnel & comptes rattachés	388 509	83 552	764 284
Etat, impôts & taxes	2 830 862	767 495	2 702 364
Actionnaires, dividendes à payer	15 025 325	13 007 537	17 325
Sécurité sociale	925 576	942 596	1 275 880
Créditeurs divers	142 003	4 631	-
Charges à payer	2 260 716	2 933 345	1 660 041
Total des autres passifs courants	21 572 991	17 739 156	6 419 894

IV.13 Autres passifs financiers (En DT)

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 30 juin 2023 à 20.803.708 DT contre 22.547.591 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Échéances à moins d'un an, Amen Bank	6 222 556	4 888 525	5 590 165
Échéances à moins d'un an, UBCI Leasing	192 255	234 562	215 449
Échéances à moins d'un an, BH Bank	1 202 921	1 180 270	1 200 211
Crédits à Court Terme	12 970 703	3 300 000	15 380 452
Intérêts courus	215 273	174 938	161 314
Total des autres passifs financiers	20 803 708	9 778 295	22 547 591

IV.14 Concours bancaires (En DT)

Le solde des concours bancaires s'élève au 30 juin 2023 à 4.283.479 DT contre 7.339.417 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
UIB Dinars	953 470	4 029	-
AMEN BANK Dinars	-	-	2 470 661
ATB Dinars	-	267 836	30 660
BH Dinars	2 144 092	3 255 005	3 795 048
UBCI Dinars	1 184 739	288 169	1 043 048
BTL Dinars	1 178	2 426	-
Total des concours bancaires	4 283 479	3 817 465	7 339 417

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT)

Les revenus se sont élevés au 30 juin 2023 à 61.251.466 DT contre 42.478.315 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Ventes à l'export	28 377 369	24 854 507	54 690 553
Ventes locales	32 874 097	17 623 808	41 670 602
Total revenus	61 251 466	42 478 315	96 361 155

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 30 juin 2023 à 44.630 DT contre 8.304 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Quote-part des subventions d'investissement	11 096	504	756
Autres produits d'exploitation	33 534	7 800	254 366
Subventions d'exploitation	-	-	-
Total autres produits d'exploitation	44 630	8 304	255 122

V.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation négative de 752.514 DT au 30 juin 2023 contre une variation négative de 1.152.051 DT au 30 juin 2022.

V.4 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 30 juin 2023 à 28.534.672 DT contre 20.955.559 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Matières premières	17 531 480	16 084 516	33 550 945
Articles de conditionnement	9 887 629	6 046 859	15 339 535
Fournitures de conditionnement	103 872	198 891	384 710
Fournitures et outillage de Laboratoires	237 473	255 327	399 195
Fournitures hygiéniques	21 877	87 956	95 956
Produits d'entretien	46 195	72 777	256 815
Fournitures de bureau	72 421	60 248	152 548
Autres approvisionnements	1 106 402	362 455	885 213
Variation de stocks	<2 580 356>	<4 061 312>	<9 148 898>
Vêtements de travail	7 589	18 353	49 458
Energies (eau, électricité, gaz, carburant)	2 100 090	1 829 489	3 495 436
R.R.R. obtenus sur achats	-	-	(4 048)
Total achats d'approvisionnements consommés	28 534 672	20 955 559	45 456 865

V.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se sont élevées au 30 juin 2023 à 9.282.391 DT contre 8.379.659 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Salaires & compléments de salaires	7 881 029	7 054 971	13 896 856
Charges sociales légales	1 378 598	1 302 626	2 587 965
Autres charges sociales	22 764	22 062	44 126
Total charges de personnel	9 282 391	8 379 659	16 528 947

V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 30 juin 2023 à 6.817.575 DT contre 6.342.051 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Dot. Amort. des immobilisations incorporelles	288 872	139 234	232 630
Dot. Amort. des immobilisations corporelles	4 810 458	4 911 612	9 492 344
Dot. Résorption Charges à répartir	24 987	24 986	49 973
Dot. Prov. pour dépréciation des créances	717 000	222 264	1 338 298
Rep. Prov. pour dépréciation des créances	<24 956>	<350>	<1 616 997>
Dot. Prov. pour dépréciation des autres actifs	<62 911>	177 983	196 736
Dot. Prov. pour dépréciation des stocks	817 256	659 071	4 494 416
Rep. Prov. pour dépréciation des stocks	<116 642>	<11 397>	<3 508 606>
Dot. Prov. pour dépréciation immobilisations financières	68 175	102 627	144 867
Dot. Prov. pour risques et charges	295 336	116 021	276 455
Total dotation aux amortissements et provisions	6 817 575	6 342 051	11 100 116

V.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 30 juin 2023 à 5.698.214 DT contre 5.010.327 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Loyers	130 358	129 438	242 027
Entretien & réparation	1 196 304	969 977	1 883 947
Assurances	716 164	589 725	1 211 737
Etudes & services extérieurs	1 210 500	988 036	2 134 560
Honoraires	313 554	458 672	729 281
Transports	469 825	466 654	1 283 077
Frais postaux et de télécom.	25 084	49 542	98 477
Services bancaires	139 689	92 308	256 678
Missions, réceptions, voyages	587 820	510 508	1 015 186
Relations publiques	405 479	560 471	1 273 726
Dons	44 551	26 253	90 193
Frais de restauration	-	-	-
Droits, impôts & taxes	458 886	168 743	434 366
Total autres charges d'exploitation	5 698 214	5 010 327	10 653 255

V.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes s'élèvent au 30 juin 2023 à 2.906.036 DT contre 1.276.293 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Intérêts sur emprunts	2 466 522	1 384 192	3 086 519
Intérêts des autres opérations de financement	251 123	75 892	472 295
Intérêts des comptes courants	10 032	24 740	41 231
Différence de change	178 359	<208 531>	49 535
Total charges financières nettes	2 906 036	1 276 293	3 649 580

V.9 Produits des placements (En DT)

Les produits des placements se sont élevés au 30 juin 2023 à 77.398 DT contre 167.576 DT au 30 juin 2022. Ces produits se rattachent à des produits sur placements courants.

V.10 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 30 juin 2023 à 3.195 DT contre 88.381 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Plus-value de cession d'immobilisations	-	82 458	90 458
Produits divers ordinaires	3 195	5 923	7 345
Total autres gains ordinaires	3 195	88 381	97 803

V.11 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 30 juin 2023 à 117.566 DT contre 61.574 DT au 30 juin 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Autres pertes ordinaires	95 304	5	141 391
Amendes et pénalités	22 262	61 569	81 833
Total autres pertes ordinaires	117 566	61 574	223 224

V.12 Impôt sur les sociétés (En DT)

L'impôt sur les sociétés s'élève au 30 juin 2023 à 2.097.023 DT contre 480.837 DT au 30 juin 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.23	Juin.22	Déc.22
Impôt sur les sociétés	1 771 179	450 785	1 667 435
Contribution sociale solidaire	325 844	30 052	333 487
Total impôt sur les sociétés	2 097 023	480 837	2 000 922

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont donné lieu à un excédent de 8.557.782 DT et sont retracés par les variations des postes du bilan, les encaissements et décaissements des placements courants et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions et la quote-part des subventions d'investissement.

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont donné lieu à un déficit de 9.041.231 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 8.296.701 DT ;
- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations financières pour 784.570 DT, principalement, la création de la nouvelle filiale « NIPPOMED » dont la participation de la société « Unimed » s'élève à 749.970 DT.
- L'encaissement d'une subvention d'investissement de 40.040 DT.

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux affectés au financement ont dégagé un déficit de 1.508.711 DT et se détaillent comme suit :

- Encaissement relatif à l'obtention de nouveaux crédits pour un montant de 21.160.460 DT.
- Remboursements des emprunts bancaires et leasing pour 22.669.171 DT.

VII. Notes aux parties liées

VII.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société « Unimed SA » sont les suivantes :

- La société ISSIS SUARL
- La société INOX MED SARL
- La société SMB SARL
- La société SARRAHUILES SA
- La société UNIREST SARL
- La société SENAMED SARL
- La société CLEAN ROOM PROJECT
- La société PROMOCHIMICA
- La société Ridha & Ridha
- La société NIPPOMED
- Mr Lotfi CHARFEDDINE – Président du Conseil d'administration
- Mr Ridha CHARFEDDINE – Directeur Général

VII.2 Transactions avec les parties liées :

Les transactions avec les parties liées survenues en 2023 sont détaillées ci-après :

- La société « Unimed » a signé en date du 02 janvier 2018 avec M. Lotfi Charfeddine, un contrat de location d'un dépôt objet du lot 14 du TF 40017, d'une contenance de 619 m² et situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période de trois années consécutives, commençant le 01 janvier 2018 et finissant le 31 décembre 2020, et a été renouvelée par tacite reconduction le 01 janvier 2021, et moyennant un loyer mensuel de 3.500 DT HTVA.

La charge de location enregistrée chez la société « Unimed », au 30 juin 2023, s'élève à 21.000 DT HTVA ;

- La convention de prestation de service avec la société « Inox Med » a pour objet d'assurer à la société « Unimed » la mission d'entretien et de rénovation de ses installations, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « Unimed » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

La convention a été initialement signée le 26 mai 2011 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société « Unimed » au 30 juin 2023 s'élève à 552.286 DT.

- La convention de prestation de service avec la société « Clean Room Project » a pour objet d'assurer à la société « Unimed » l'exécution de divers travaux d'aménagements, au niveau de ses salles blanches, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « Unimed » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

La convention a été initialement signée le 25 mai 2017 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société « Unimed » au titre du premier semestre de 2023 s'élève à 396.965 DT.

- La convention de prestation de service avec la société « NIPPOMED » a pour objet de lui assurer l'assistance administrative, la gestion des ressources humaines et l'accomplissement des obligations comptables, fiscales et juridiques. La société « Unimed » va facturer à la société « NIPPOMED » les prestations en se basant sur un time sheet des travaux réalisés par ses équipes au profit du bénéficiaire. Cette convention a une durée de trois années à compter de la date du 01 juin 2023, et elle est renouvelable tacitement. Aucun produit n'a été constaté au 30 juin 2023.
- La société « Unimed » a conclu le 1^{er} janvier 2016 avec la société « SENA MED », une convention en vertu de laquelle la société « SENA MED » s'engage à fournir à la société « Unimed », des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 10 décembre 2018, portant le montant des honoraires de 7.000 DT HTVA par mois à 10.000 DT HTVA par mois puis d'un deuxième avenant en date du 26 février 2022, portant le montant des honoraires à 13.000 DT HTVA par mois.

Le montant facturé à la société « Unimed » au titre du premier semestre de 2023 s'élève à 78.000 DT HTVA ;

- La société « Unimed » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « PROMOCHIMICA » de 21.122 DT. Le compte courant associé « PROMOCHIMICA » affiche un solde au 30 juin 2023 de 943.938 DT ;
- La convention de prestation de service avec la société « SMB » a pour objet d'assurer à la société « Unimed » la mission de réalisation de divers travaux d'extension et d'aménagement de ses locaux, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « Unimed ». Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. La convention a été signée le 12 février 2009 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société « Unimed » au titre du premier semestre de 2023 s'élève à 93.726 DT.
- La société « Unimed » a conclu en date du 04 juin 2011 avec la société « UNIREST », une convention en vertu de laquelle la société « UNIREST » s'engage à fournir à la société « Unimed », des prestations de restauration de son personnel. Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Cette convention a été signée en le 04 juin 2011 et renouvelée depuis.

La société « Unimed » s'engage à ce que les locaux mis à la disposition de la société « UNIREST » soient conformes au standard et aux règles d'hygiène et de sécurité, à fournir à la société « UNIREST » tout l'électroménager et batteries de cuisine nécessaires à sa mission, à fournir également tout le nécessaire de service à l'instar des plateaux, assiettes et couvert et enfin, à aménager le réfectoire.

Le montant facturé à la société « Unimed » au titre du premier semestre de 2023 s'élève à 244.306 DT HTVA ;

- La société « Unimed » a signé en date du 05 mars 2021 avec la société « Ridha & Ridha », un contrat de location d'un local d'une contenance de 50 m² et situé dans ses locaux administratifs sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le 01 mars 2021 et finissant le 28 février 2022, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 2.400 DT H.TVA.
Le produit de location enregistrée chez la société « Unimed », au 30 juin 2023, s'élève à 1.302 DT.
- La société « Unimed » a signé en date du 01 juin 2023 avec la société « NIPPOMED », un contrat de location d'un local d'une contenance de 305 m² et situé dans ses locaux sis à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le 01 juin 2023 et finissant le 31 mai 2024, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 21.360 DT H.TVA.
Le produit de location enregistrée chez la société « Unimed », au 30 juin 2023, s'élève à 1.780 DT
- La société « Unimed » a constaté en produits, la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS », « SENAMED » et « NIPPOMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Participation aux frais du siège au 30 juin 2023	
Société	Montant HT
INOX MED	1 200
UNIREST	1 200
S M B	1 200
I S S I S	600
SENAMED	600
CLEAN ROOM PROJECT	1 800
NIPPOMED	150
Total Général	6 750

- Les soldes des parties liées au 30 juin 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseurs	Débiteurs divers	Créditeurs divers	Solde total
UNIREST	<14 647>	4 972	-	<9 675>
S M B	-	6 439	-	6 439
I S S I S	-	631	-	631
SENAMED	<39 004>	610	-	<38 394>
CLEAN ROOM PROJECT	-	6 702	-	6 702
INOX MED	-	9 047	-	9 047
SARRA HUILES	-	6 168	-	6 168
PROMOCHIMICA	-	943 938	-	943 938
Ridha & Ridha	-	22 277	-	22 277
Ridha Charfeddine			<90 206>	<90 206>
MEDPACK	<391 422>	-	-	<391 422>
NOPPMED	-	61 338	-	61 338
Total Général	<445 073>	1 062 123	<90 206>	526 944

IX. Autres notes complémentaires

IX.1 Dividendes payés

L'AGO du 02 juin 2023 a décidé de distribuer des dividendes au titre de l'exercice 2022 à concurrence de 15.008.000 DT.

IX.2 Emissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions

- Dettes

Emprunts	Solde au 31.12.2022			Mouvements de la période		Solde au 30.06.2023			
	Total début de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an	Additions	Règlements échéances	Total fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an	Effet à Payer
BH Bank 3,5 mDT	1 857 018	723 159	1 133 859	-	443 158	1 413 860	244 752	1 169 108	-
Amen Bank 8 mDT	4 327 869	2 622 951	1 704 918	-	786 891	3 540 978	1 836 066	1 573 770	131 142
Amen Bank 3 mDT	1 672 131	1 032 787	639 344	-	295 145	1 376 986	737 705	590 164	49 117
Amen Bank 11,2 mDT	8 813 115	6 609 836	2 203 279	-	1 101 640	7 711 475	5 508 197	2 203 279	-
Amen Bank 5,3 mDT	5 299 999	4 257 377	1 042 622	-	434 495	4 865 504	3 736 066	1 042 623	86 815
Amen Bank 10 mDT	10 000 000	10 000 000	-	-	-	10 000 000	9 454 353	545 647	-
Amen Bank 3 mDT	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	-
Amen Bank 0,6 mDT	-	-	-	600 000	-	600 000	600 000	-	-
Amen Bank 0,5 mDT	-	-	-	500 000	-	500 000	500 000	-	-
BH Bank COVID-19 185 kDT	66 353	-	66 353	-	32 540	33 813	-	33 813	-
Total	32 036 485	25 246 110	6 790 375	4 100 000	3 093 870	33 042 615	25 617 138	7 158 404	267 074

Les emprunts bancaires présentent les conditions suivantes :

	Taux d'intérêt	Nombre total des mensualités	Période de grâce	Date dernière échéance	Garanties
BH Bank 3,5 mDT	TMM + 0,95%	84 mois	36 mois	30/09/2024	Voir Eng. Hors Bilan
BH Bank 19.185 kDT- Covid-19	TMM + 0,95%	12 trimestres	-	30/09/2023	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 8 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/08/2025	Voir Eng. Hors Bilan

Amen Bank 3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	20/09/2025	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 11,2 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	02/12/2026	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 5,3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	10/01/2028	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 10 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	15/03/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 3 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,6 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan
Amen Bank 0,5 mDT	TMM + 1,25%	84 mois	24 mois	25/12/2029	Voir Eng. Hors Bilan

- **Actions**

Aucune émission ni remboursement d'actions ordinaires n'a eu lieu durant la période intermédiaire.

IX.3 Immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat	Catégorie	Valeur Brute	Échéance à Moins d'un an	Échéance à Plus d'un an et moins de 5 ans	Taux d'intérêt Effectif	Nbre total Échéance	Loyer mensuel TTC
2 020	Contrat 472230	Matériel de transport	135 645	23 736	-	11,89%	36	3 267
2 021	Contrat 512700	Matériel de transport	501 267	168 520	-	9,19%	48	14 607
Total			636 912	192 256	-			17 874

IX.4 Engagements hors bilan

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Observations
<i>Engagements Donnés</i>			
<u>a) Garanties personnelles</u>			
- Cautionnement	3 676 600	UBCI	
	1 882 499	Amen Bank	
- Lettre de crédit	73 690		
<u>b) Garanties réelles</u>			
- Hypothèque	43 000 000	Amen Bank	Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n° 32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébira a été accordée à la Banque en avril 2010
- Nantissement	43 000 000	Amen Bank	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise a été accordé à la Banque en avril 2010
- Nantissement	3 500 000	BH Bank	Un nantissement de la ligne tri-génération
<u>c) Effets escomptés et non échus</u>			
	844 347	UIB	
	3 397 018	BH Bank	
	4 901 446	Amen Bank	
	3 034 157	UBCI	
	82 153	ATB	
<u>d) Créances à l'exportation mobilisées</u>			
<u>e) Abandon de créances</u>			
<u>f) Créances Leasing</u>			
Total	107 391 910		
<i>Engagements reçus</i>			
Néant			
Total			
<i>Engagements réciproques</i>			
Néant			
Total			

IX.5 Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Rubrique	Montant	Ventilation			
		Coût de Production	Frais de Distribution	Frais d'Administration	Autres charges
Achats d'approvisionnements consommés	28 534 672	28 264 922	106 327	66 349	97 074
Charges de personnel	9 282 391	5 560 915	1 228 528	2 010 659	482 289
Dotation aux Amort. & Prov.	6 817 575	4 359 139	339 158	2 051 341	67 937
Autres charges d'exploitation	5 698 214	2 225 525	1 587 586	1 414 999	470 104
Charges financières nettes	2 906 036	-	-	-	2 906 036
Autres pertes ordinaires	117 566	-	-	-	117 566
Impôt sur les sociétés	2 097 023	-	-	-	2 097 023
Total général	55 453 477	40 410 501	3 261 599	5 543 348	6 238 029

IX.6 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	30.06.2023	Charges	30.06.2023	Soldes	30.06.2023	30.06.2022	31.12.2022
CA Local	32 874 097	Stockage/ déstockage de production	<752 514>				
CA Export	28 377 369						
Autres produits d'exploitation	44 630						
Total	61 296 096	Total	<752 514>	Production	62 048 610	43 638 670	97 152 811
Production	62 048 610	Achats consommés	28 534 672	Marge sur coût matière	33 513 938	22 683 111	51 695 946
Marge sur coût matière	33 513 938	Autres charges externes	5 232 034	Valeur ajoutée	28 281 904	17 841 527	41 477 057
Valeur ajoutée	28 281 904	Charges de personnel	9 282 391				
		Impôts et taxes	466 180				
		Total	9 748 571	Excédent brut d'exploitation	18 533 333	9 293 125	24 513 744
Excédent brut d'exploitation	18 533 333	Charges financières nettes	2 906 036				
Autre produits ordinaires	3 195	Autres charges ordinaires	1 117 566				
Produits de placement	77 398	Dotations aux amort et prov	6 817 575				
		Impôt sur les bénéfices	2 097 023				
Total	18 613 926	Total	11 938 200	Résultat des activités ordinaires	6 675 726	1 388 327	7 830 096
Résultat des activités ordinaires	6 675 726						
Effets positif des modif. comptables		Effets négatifs des modif. comptables					
Total	6 675 726	Total	-	Résultat après modifications comptables	6 675 726	1 388 327	7 830 096

Tunis, le 02 octobre 2023

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société « UNIMED SA »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse***

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société Unité de Fabrication de Médicaments SA « Unimed SA », comprenant le bilan au 30 juin 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres totalisant 95.395.159 dinars tunisiens, y compris le bénéfice de la période s'élevant à 6.675.726 dinars tunisiens.

Ces états financiers intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de la direction générale de la société Unimed conformément aux normes généralement admises en Tunisie et sur la base des éléments disponibles à cette date. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Justification de notre conclusion avec réserve

La société « Unimed » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société « PROMOCHIMICA » pour une valeur nette comptable de 7.762.600 DT et une avance en compte courant sur ladite société pour un montant de 943.938 DT.

Le commissaire aux comptes de la société « PROMOCHIMICA » a convoqué une assemblée générale ordinaire le 17 octobre 2019 afin de délibérer sur la situation économique et financière actuelle de la société et ses perspectives et indiquant que la situation financière est inquiétante suite aux pertes cumulées depuis sa création et au vu des dernières données financières disponibles, la société « PROMOCHIMICA » n'ayant toujours pas arrêté ses états financiers au titre de 2017.

Par ailleurs, aucune autre information sur l'évolution de la situation financière de ladite société ne nous a été transmise lors de la réalisation des travaux de la revue limitée objet du présent rapport.

De ce fait, et face à la détérioration de la situation financière de la société « PROMOCHIMICA », nous estimons que les engagements financiers au niveau des états financiers de la société « Unimed SA » au titre de la société « PROMOCHIMICA » devraient faire l'objet d'une provision pour dépréciation couvrant la totalité de leur montant.

Conclusion avec réserve

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence éventuelle sur les états financiers intermédiaires de la situation évoquée dans le paragraphe « Justification de notre conclusion avec réserve », nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Unimed SA » au 30 juin 2023 ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Conseil Audit Formation – CAF

General Audit

Abir Matmti

Ahmed Ayadi



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

Tunis, le 06 septembre 2023

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
GESTIONNAIRE « MAXULA
GESTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire *MAXULA
GESTION*,**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2022**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **10.750.927 DT** et une valeur liquidative égale à **670,675 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » au **31 décembre 2022**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés

des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le Conseil d'Administration, réuni le 13 Septembre 2022 a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR MAX ESPOIR. Selon la décision du Conseil du Marché Financier N°52-2022 du 20 décembre 2022, il a été décidé de permettre à la société MAXULA GESTION de prendre les mesures nécessaires en vue de la liquidation du « **FCPR MAX ESPOIR** ».

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.
En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de

placement à risque «**FCPR MAX ESPOIR** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne

sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAX ESPOIR** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI

Partner

FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
MEMBRE KPMG
5, Rue des Ryaïdes Berges du Lac II-1053 Tunis
M.F. 08637/A/M/009 RC: B1 2002002
Tel: 194 344 1111 Fax: 194 320
E: tunisia.fmbz@kpmg.com

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	31.12.2022	31.12.2021
AC 1 - Portefeuille titre	AC1	10 986 483	12 358 876
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 986 483	12 358 876
b - Obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Autres valeurs : Emprunts d'Etat		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	71 478	65 392
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		71 478	65 392
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		11 057 961	12 424 269
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA1	295 238	23 734
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	11 795	39 180
TOTAL PASSIFS		307 033	62 914
CP 1 - Capital	CP1	11 691 330	13 063 725
CP 2 - Sommes distribuables	CP2	-940 403	-702 370
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-702 370	-468 254
b - Sommes distribuables de l'exercice		-238 032	-234 116
ACTIF NET		10 750 927	12 361 354
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		11 057 961	12 424 269

FCPR MAX ESPOIR

Etat de résultat
Exercice clos le 31 décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Revenus du portefeuille titres	PR1	66 556	74 400
a- Dividendes		66 556	74 400
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	700	24 697
Total des revenus des placements		67 256	99 097
Charges de gestion des placements	CH1	-295 238	-323 734
REVENU NET DES PLACEMENTS		-227 982	-224 637
Autres produits	PR3	0	0
Autres charges	CH2	-10 050	-9 479
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-238 032	-234 116
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-238 032	-234 116
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-1 372 394	-1 358 551
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	200 361
Frais de négociation		-1	-8 569
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-1 610 427	-1 400 875

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2022</u> <u>Au 31.12.2022</u>	<u>Du 01.01.2021</u> <u>Au 31.12.2021</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>-1 610 427</u>	<u>-1 400 875</u>
a - Résultat d'exploitation	-238 032	-234 116
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 372 394	-1 358 551
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	200 361
d - Frais de négociation de titres	-1	-8 569
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
a- Souscriptions	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
b- Rachats	0	0
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droits de sortie		
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>-1 610 427</u>	<u>-1 400 875</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	12 361 354	13 762 229
b - en fin d'exercice	10 750 927	12 361 354
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	16 030	16 030
b - en fin d'exercice	16 030	16 030
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	<u>670,675</u>	<u>771,139</u>
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>	<u>-13,03%</u>	<u>-10,18%</u>

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR MAX ESPOIR** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « **MAXULA GESTION** » et de l'**AMEN BANK** et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 Janvier 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 35.070.000 réparti en 35.000 parts A et 70 parts B de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 16.030.000 D libérés intégralement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCPR MAX ESPOIR est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'**AMEN BANK**. Le gestionnaire étant **MAXULA GESTION**.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2022**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2022**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 10.986.483 DT et se détaille comme suit :

FCPR MAX ESPOIR

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- valeurs potentielles/ Intérêts courus	Valeur au 31.12.2022	% des actifs	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
1- Sociétés non cotées							
SOLUTIONS COMPOSITES	173 333	1 899 996	1 635 997	3 535 993	17,67%	11,85%	Prix de vente de la participation du FCPR
LA MEDITERRANEENNE DE SANTE	800 000	800 000	0	800 000	7,44%	4,99%	Dernière transaction
NOUR AGRICOLE	58 000	580 000	0	580 000	5,39%	3,62%	Dernière transaction
GALVAMETAL	20 500	2 050 000	-512 500	1 537 500	19,07%	12,79%	Valeur d'acquisition avec décote de 25%
PALMAWOOD	100 000	1 000 000	0	1 000 000	9,30%	6,24%	Dernière transaction
STIP	1 000 000	1 000 000	-800 000	200 000	9,30%	6,24%	Valeur d'acquisition avec décote de 80%
INTERNATIONAL PLASTIC	60 000	600 000	-450 000	150 000	5,58%	3,74%	Valeur d'acquisition avec décote de 75%
TOSCANI MANNIFATTURE	120 023	1 200 230	-1 200 230	0	11,16%	7,49%	Valeur d'acquisition avec décote de 100%
SILIREND	85 800	858 000	-643 500	214 500	7,98%	5,35%	Valeur d'acquisition avec décote de 75%
SAVIMO	150 000	1 500 000	-1 200 000	300 000	13,95%	9,36%	Valeur d'acquisition avec décote de 80%
Total sociétés non cotées		11 488 226	-3 170 233	8 317 993	106,86%	71,67%	
2- Sociétés cotées							
OFFICE PLAST (AA)	768 970	1 790 349	-559 997	1 230 352	16,65%	11,17%	Cours moyen pondéré
SOMOCER	726 323	1 269 453	-694 931	574 521	11,81%	7,92%	
SANIMED (AA)	328 947	1 499 998	-937 499	562 499	13,95%	9,36%	
Total sociétés cotées		4 559 800	-2 192 427	2 367 373	42,41%	28,45%	
SOUS.TOTAL 1		16 048 026	-5 362 660	10 685 366	149,27%	100,11%	
Titres des OPCVM							
MAXULA PLACEMENT SICAV	2 850	300 039	1 078	301 117	2,79%	1,88%	Valeur liquidative
SOUS.TOTAL 2		300 039	1 078	301 117	2,79%	1,88%	
TOTAL (1+2)		16 348 065	-5 361 582	10 986 483	152,06%	101,99%	

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 71.478 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités		
Dépôt à vue		
Placement dépôt à vue	71 306	64 918
Intérêts courus sur dépôt à vue	4	4
Retenue à la source sur dépôt à vue	-1	-1
Avoirs en banques	169	471
Total disponibilités	71 478	65 392
Total	71 478	65 392

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 295.238 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Rémunération du gestionnaire à payer	283 338	11 834
Rémunération du dépositaire à payer	11 900	11 900
Total	295 238	23 734

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2022** à 11.795 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	8 093	7 944
Redevance CMF à payer	1 075	1 236
Retenue à la source à payer	2 627	30 000
Total	11 795	39 180

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Capital au 31 décembre 2021	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de parts	16 030
Nombre de porteurs de parts	65
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 décembre 2022	
Montant en Nominal	16 030 000
Nombre de parts	16 030
Nombre de porteurs de parts	65

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Fin de période au 31.12.2021	13 063 725	13 063 725
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements		
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-1 372 394	-1 372 394
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	0	0
Frais de négociation	-1	-1
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-702 370
Sommes distribuables de l'exercice		-238 032
Montant Fin de période au 31.12.2022	11 691 330	10 750 927

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 66.556 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Dividendes sur titres OPCVM		
Maxula Investissement SICAV	11 089	0
Sous-total 1	11 089	0
Dividendes sur actions		
Office Plast	0	12 001
Solutions composites	55 467	62 400
Sous-total 2	55 467	74 400
Total	66 556	74 400

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 700 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Certificats de dépôt		
Intérêts échus sur certificat de dépôt	0	26 040
Retenue à la source sur Intérêts échus sur certificat de dépôt	0	-5 208
Dépôts à vue		
a- Intérêts courus sur dépôts à vue		
Intérêts courus sur dépôt à vue	-0	-6
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	0	1
b- Intérêts échus sur dépôts à vue		
Intérêts échus sur dépôt à vue	875	4 837
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-175	-967
Total	700	24 697

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 295.238 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Rémunération du gestionnaire	283 338	311 834
Rémunération du dépositaire	11 900	11 900
Total	295 238	323 734

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 10.050 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Honoraires du commissaire aux comptes	8 618	7 944
Redevance CMF	1 076	1 258
Commissions bancaires	190	184
Impôts et taxes	165	90
Droit de timbre	2	3
Total	10 050	9 479

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Revenus des placements	4,196	6,182	10,349	8,097
Charges de gestion des placements	-18,418	-20,196	-24,058	-21,864
Revenus nets des placements	-14,222	-14,014	-13,709	-13,767
Autres produits	0	0	0	0
Autres charges	-0,627	-0,591	-0,554	-0,562
Résultat d'exploitation (1)	-14,849	-14,605	-14,263	-14,329
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-14,849	-14,605	-14,263	-14,329
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	-85,614	-84,751	-117,03	155,662
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0	12,499	0	0
Frais de négociation	-	0	-0,535	0
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-85,614	-72,786	-117,03	155,662
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-100,463	-87,391	-131,293	141,333
Résultat non distribuable de l'exercice	-85,614	-72,786	-117,03	155,662
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-85,614	-72,786	-117,03	155,662
Valeur liquidative	670,675	771,139	858,53	989,823
<i>Charges de gestion/ actif net moyen</i>	2,55%	2,48%	2,60%	2,38%
<i>Autres charges / actif net moyen</i>	0,09%	0,07%	0,06%	0,06%
<i>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</i>	-2,06%	-1,79%	-1,54%	-1,56%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR MAX ESPOIR** est confiée à la société **MAXULA GESTION**. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'**AMEN BANK**. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.000 DT et un maximum de 10.000 DT.



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

Tunis, le 21 Août 2023

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
GESTIONNAIRE « MAXULA
GESTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire « MAXULA
GESTION »,**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2022**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **6.169.704 DT** et une valeur liquidative égale à **100,364 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » au **31 décembre 2022**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » conformément aux règles de

déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le **FCPR MAXULA JASMIN PMN** porte sur un montant projeté de 20.040.000 DT. Au 31.12.2022, il a été souscrit à hauteur de 6.147.300.000 DT totalement libérés. Selon le courrier reçu du Conseil du Marché Financier, daté du 02 Février 2021, il a été décidé de prolonger le deuxième closing au 31-12-2021, initialement prévu au 22-03-2021. Selon le courrier reçu du Conseil du Marché Financier, daté du 28 Décembre 2021, il a été décidé de prolonger le deuxième closing au 30 juin 2022 puis jusqu'à 31 décembre 2022 et ce, sur la base du courrier du Conseil du Marché Financier daté le 06 juillet 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

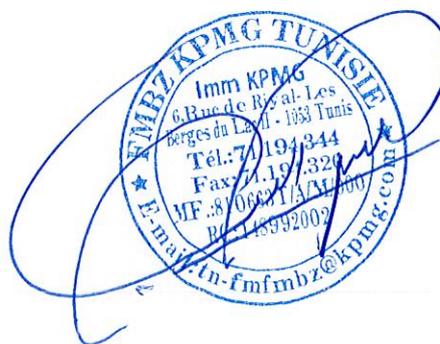
En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN PMN** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI

Partner
FMBZ KPMG TUNISIE



BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
AC 1 - Portefeuille titre	<u>AC1</u>	2 793 896	2 050 083
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 793 896	2 050 083
b - Obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<u>AC2</u>	3 513 127	1 473 780
a - Placements monétaires		3 484 668	997 593
b - Disponibilités		28 459	476 187
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC3</u>	12 300	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		6 319 323	3 523 863
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	140 542	58 008
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	9 077	235 329
TOTAL PASSIFS		149 619	293 338
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	6 068 385	3 132 270
CP 2 - Sommes distribuables		101 319	98 256
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		98 256	63 572
b - Sommes distribuables de l'exercice		3 063	34 684
c - Régul. Résultat distribuables de la période		0	0
ACTIF NET		6 169 704	3 230 525
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		6 319 323	3 523 863

FCPR MAXULA JASMIN PMN

ETAT DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	8 541	11 181
a- Dividendes		8 541	11 181
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	197 556	131 809
Total des revenus des placements		206 097	142 990
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-194 592	-102 058
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 505	40 932
Autres produits	-	0	0
Autres charges	<u>CH 2</u>	-8 442	-6 248
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 063	34 684
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 063	34 684
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-72 964	1 116
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-3 220	-330
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-73 121	35 469

FCPR MAXULA JASMIN PMN

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>-73 121</u>	<u>35 469</u>
a - Résultat d'exploitation	3 063	34 684
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-72 964	1 116
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-3 220	-330
d - Frais de négociation de titres	0	0
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>3 012 300</u>	<u>1 000 000</u>
a- Souscriptions	3 012 300	1 000 000
Capital	3 012 300	1 000 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>2 939 179</u>	<u>1 035 469</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	3 230 525	2 195 056
b - en fin d'exercice	6 169 704	3 230 525
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	31 350	21 350
b - en fin d'exercice	61 473	31 350
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	<u>100,364</u>	<u>103,047</u>
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>	<u>-2,60%</u>	<u>0,23%</u>

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR MAXULA JASMIN PMN** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « **MAXULA GESTION** » et de la **BANQUE NATIONALE AGRICOLE** et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 Décembre 2018.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de 20.040.000 DT réparti en 200.400 parts de 100DT chacune. **Au 31.12.2022**, il a été souscrit à hauteur de 6.147.300DT libérés intégralement. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCPR MAXULA JASMIN PMN est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la **BANQUE NATIONALE AGRICOLE**. Le gestionnaire étant **MAXULA GESTION**.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2022**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2022**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 2.793.896DT et se détaille comme suit :

FCPR MAXULA JASMIN PMIN

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus ou moins-values potentielles	Valeur au 31.12.2022	% des actifs	Méthode d'évaluation
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés						
a-Actions non cotées						
Société ALUMENAGE	26 566	450 000	81 320	531 320	7,32%	Dernière Transaction
GALIEN PHARMACEUTICALS	92 000	920 000	0	920 000	14,97%	Dernière Transaction
NOUR AGRICOLE	40 000	400 000	0	400 000	6,51%	Dernière Transaction
Société POLYMED	30 000	300 000	-60 000	240 000	4,88%	Val acquisition avec décote 20%
SKAN AGRO	4 700	470 000	-94 000	376 000	7,65%	Val acquisition avec décote 20%
STE TUNISIENNE PRODUCTION SOLUBLE	29 900	299 000	0	299 000	4,86%	Valeur nominale
		2 839 000	-72 680	2 766 320	46,18%	
b-Titres des OPCVM						
MAXULA PLACEMENT SICAV	261	27 426	150	27 576	0,45%	Valeur liquidative
		27 426	150	27 576	0,45%	
Total		2 866 426	-72 530	2 793 896	46,63%	

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 3.513.127 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
a - Placements monétaires		
Certificats de dépôt	3 500 000	1 000 000
Intérêts précomptés sur CD (Bilan)	-23 956	-4 012
Retenue à la source / intérêts précomptés sur CD (Bilan)	4 791	802
Intérêts courus sur CD (Bilan)	4 791	1 003
Retenue à la source / intérêts courus sur CD (Bilan)	-958	-201
Sous-Total	3 484 668	997 593
b - Disponibilités		
Dépôts à vue	28 457	476 166
Intérêts courus sur Dépôts à vue (Bilan)	2	26
Retenue à la source sur Intérêts courus sur Dépôts à vue (Bilan)	0	-6
Dépôts à terme	0	0
Intérêts courus sur Dépôts à terme (Bilan)	0	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur Dépôts à terme (Bilan)	0	0
Sous-Total	28 459	476 187
Total	3 513 127	1 847 068

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 12.300 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Souscription Parts B	12 300	0
Total	12 300	0

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 140.542 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Rémunération du gestionnaire à payer	123 548	46 108
Rémunération du dépositaire à payer	16 994	11 900
Total	140 542	58 008

PA2 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2022** à 9.077 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 676	5 756
Redevance CMF à payer	617	323
Libération reliquat Capital STPS	0	224 500
Retenue à la source due	784	5 000
Total	9 077	235 329

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01.01.2022 au 31.12.2022 se détaillent comme suit :

Capital au 31.12.2021	
Montant en Nominal	3 135 000
Nombre de parts	31 350
Nombre de porteurs de parts	6
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	3 012 300
Nombre de parts	30 123
Nombre de porteurs de parts	1
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31.12.2022	
Montant en Nominal	6 147 300
Nombre de parts	61 473
Nombre de porteurs de parts	7

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période au 01.01.2022	3 132 270	3 132 270
Souscriptions de la période	3 012 300	3 012 300
Rachats de la Période	0	0
Autres Mouvements	-76 184	25 135
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-72 964	-72 964
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-3 220	-3 220
Frais de négociation	0	0
Commissions de souscription	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		98 256
Sommes distribuables de l'exercice		3 063
Montant Fin de période au 31.12.2022	6 068 386	6 169 704

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2022 au 31.12.2022, dont le montant s'élève à 8.541 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Dividendes		
Dividendes Maxula Placement SICAV	8 541	11 181
Total	8 541	11 181

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2022 au 31.12.2022, dont le montant s'élève à 197.556 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Certificats de dépôt		
Intérêts Echus sur CD (Résultat)	235 939	158 964
Retenue à la source sur intérêts échus sur CD (Résultat)	-47 188	-31 793
Intérêts courus sur CD (Résultat)	3 788	447
Retenue à la source sur intérêts courus sur CD (Résultat)	-758	-89
Dépôts à vue		
Intérêts courus sur Dépôts à vue (Résultat)	7 242	7 200
Retenue à la source sur Intérêts courus sur DAV (Résultat)	-1 448	-1 440
Intérêts échus sur Dépôts à vue (Résultat)	-25	-1 948
Retenue à la source sur Intérêts échus sur DAV (Résultat)	5	389
Dépôts à terme		
Intérêts courus sur Dépôts à terme (Résultat)	0	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur DAT (Résultat)	0	0
Intérêts échus sur Dépôts à terme (Résultat)	0	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur DAT (Résultat)	0	0
Régularisation des commissions bancaires	0	78
Total	197 556	131 809

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2022 au 31.12.2022 à 194.592 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Rémunération du gestionnaire	183 548	96 108
Rémunération du dépositaire	11 044	5 950
Total	194 592	102 058

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2022 au 31.12.2022 à 8.442 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021
Honoraires du commissaire aux comptes	7 676	5 756
Redevance CMF	617	323
Commissions bancaires	25	31
Impôts et taxes	120	135
Droit de timbre	3	2
Total	8 442	6 248

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Revenus des placements	3,353	4,561
Charges de gestion des placements	-3,165	-3,255
Revenus nets des placements	0,187	1,306
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-0,137	-0,199
Résultat d'exploitation (1)	0,050	1,106
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,050	1,106
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-1,187	0,036
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,052	-0,011
Frais de négociation	0	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-1,239	0,025
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-1,189	1,131
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,239	0,025
Régularisation du résultat non distribuable	0	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-1,239	0,025
Valeur liquidative	100,364	103,047
Charges de gestion/ actif net moyen	4,14%	3,76%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,07%	-1,28%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR MAXULA JASMIN PMN** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à 2,5% HT du montant de l'actif net, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.